MOISE Jean Charles

Le Socialiste Rénovateur

Candidat à la Présidence

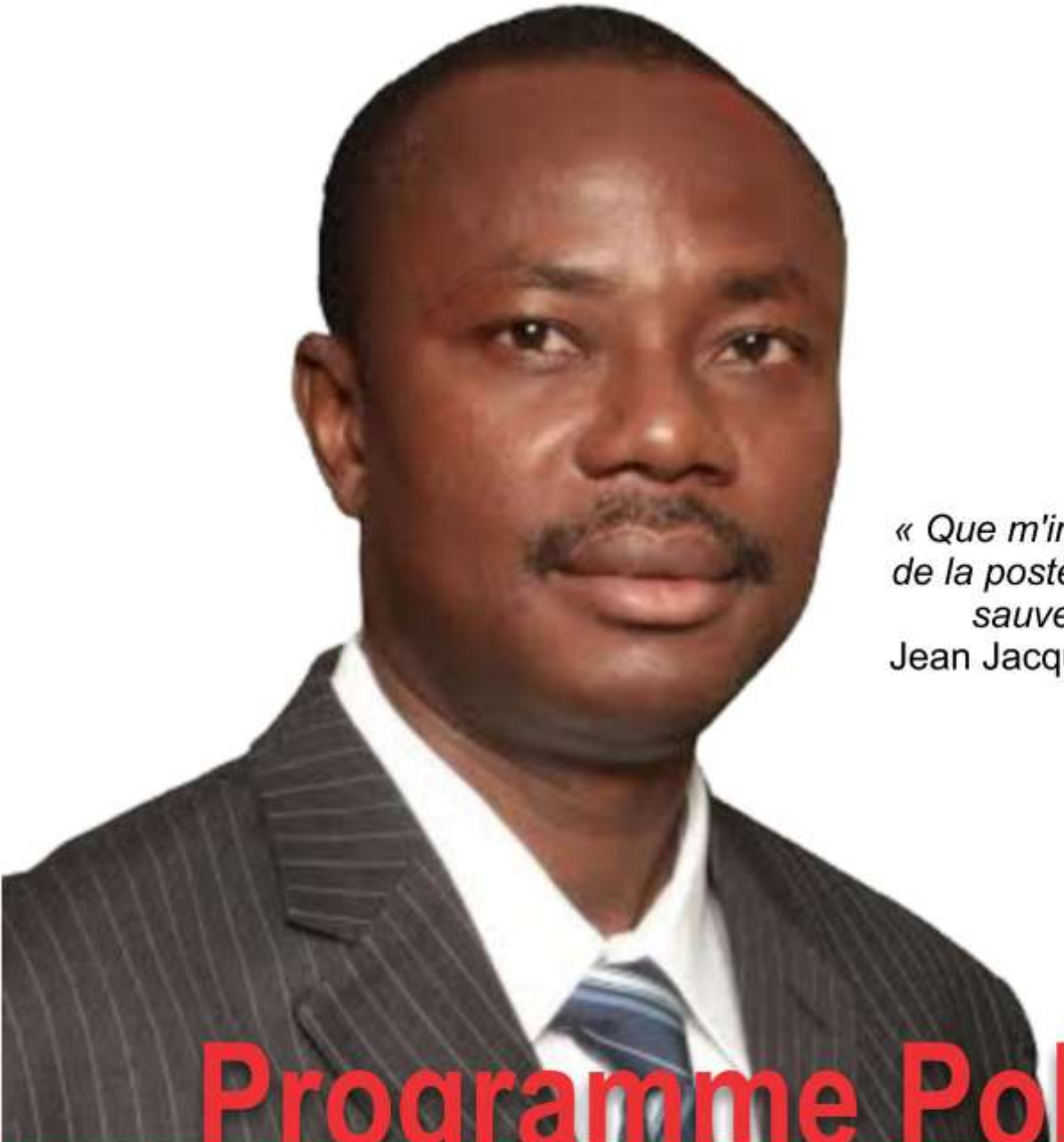

« Que m'importe le jugement de la postérité pourvu que je sauve mon pays ».
Jean Jacques DESSALINES

Programme Politique

Platfòm Pitit Dessalines

Platfòm Pitit Dessalines

Moise JEAN CHARLES

Le Socialiste Rénovateur

Candidat à la Présidence

« Que m'importe le jugement de la postérité pourvu que Je sauve mon pays ». - Jean Jacques DESSALINES»

Programme Politique

Août 2016

Table des Matières

Résumé du Programme Politique 5
Présentation de la République d'Haïti 9
Contexte mondial et régional 14
Contexte National 20
Vision Stratégique 23
Axes d'Orientation Stratégiques 24
Objectifs et Sous-objectifs Stratégiques par Pilier, Secteur et Axes d'Orientation Stratégiques 26
Diagnostic Situationnel Non Exhaustif des Secteurs et Leurs Sous-secteurs 31
PILIER 1 : SOUVERAINETÉ 46
PILIER 2 : SOLIDARITÉ 54
PILIER 3 : PROSPÉRITÉ 63
Management Public Stratégique Planifié par Objectifs / Résultats de Mise en Œuvre du Programme Politique 68

Moise JEAN CHARLES

Le Socialiste Rénovateur

« Sur les traces et les pas de Jean Jacques DESSALINES »

Qui est Moïse Jean-Charles?

Moïse Jean-Charles (MJC) est né à Milot, commune du Département du Nord, plus précisément dans la localité de «Baryè Batan», le 20 avril 1967. Fils de paysans, enfant paisible, intelligent, mais timide à cause de son origine modeste, explique-t-il. Marié et père d'une famille nombreuse, le Sénateur Moïse Jean-Charles sait maintenir l'équilibre entre ses obligations familiales et son engagement dans la lutte pour un changement véritable en Haïti coulé dans le moule historique de l'idéal dessalinien.

Sénateur Moise communément appelé de tout le monde, a fait ses études classiques à l'École Nationale de Milot et au Lycée Philippe Guerrier du Cap-Haitien. Après de telles études classiques, Moïse entre à la capitale où il fait une première partie de ses études universitaires à l'Université Adventiste de Diquini, en sciences comptables. Ensuite, il se rend comme boursier à Cuba après le coup d'État du 29 Septembre 1991, pour des études en communication politique à Centro Estudo Para América Latina.

Sa carrière sociopolitique

De retour en Haïti, le jeune homme décide de mettre ses capacités et connaissances au service du pays, particulièrement de sa localité d'origine. Dans cette dynamique il a brigué et obtenu trois (3) mandats comme Maire de Miot et est resté six (6) années au Sénat de la République comme représentant du Département du Nord. Il mène ses combats avec plus de stratégie grâce à ses acquis en diplomatie, en relations internationales et ses formations continues dans les différents pays de l'Amérique latine ou il entretient d'excellents rapports avec les dirigeants et dirigeantes. Il a été également Conseiller politique du Président René Préval.

Du point de vue social, il est très engagé et se veut toujours proche des populations défavorisées du pays. C'est dans ce sens qu'il a fondé la « Fondasyon Konesans ak Libète (FOKAL) ».

Son appartenance philosophique et idéologique

Le Sénateur Moise puise sa source première d'inspiration philosophique et idéologique dans l'idéal social de Jean Jacques Dessalines, le Père fondateur de la République d'Haïti. Il est très fier et très attaché à ce héros, libérateur des opprimés, des déshumanisés des chaînes de l'esclavage. Il a une foi inébranlable dans les valeurs de liberté, de solidarité humaine, de prospérité et d'équité prônées par Jean Jacques Dessalines.

Sa conception du monde, des sociétés, de son environnement direct et de la vie humaine en général, est ainsi imprégné d'un humanisme sincère et sans équivoque.

*« Nous avons fait la guerre pour les autres. Avant notre soulèvement, les hommes de couleur, fils de blanc, ne recueillaient point l'héritage de leurs pères. Comment se fait-il qu'après avoir expulsé les colons, leurs fils réclament leurs biens ? Et les pauvres nègres dont les pères sont restés en Afrique, ils n'auront donc rien ? Attention, nègres et mulâtres, nous avons tous combattu les blancs ; les biens que nous avons conquis en répandant de notre sang appartiennent à tous et je veux qu'ils soient distribués en toute équité. »- **Jean Jacques Dessalines***

Comme tous les jeunes des années 50 et 60 mus par les idées révolutionnaires socialistes et surtout sous la dictature des Duvalier père (Dr François Duvalier de 1957 à Avril 1971, décédé au même mois de la même année) et fils (Jean Claude- Avril 1971 au 7 Février 1986) décédé en 2015, Moise s'est engagé de très tôt dans la lutte politique pour le changement de son pays et en particulier pour l'émancipation des masses paysannes et ouvrières, des classes moyennes, des pauvres marginalisés de la Capitale et des Villes de Province. Sa seconde source d'inspiration philosophique et idéologique est ainsi puisée dans le socialisme avec pour son principal modèle révolutionnaire Fidel Castro, le leader de la révolution socialiste cubaine pour qui il a une grande admiration et dont il a en maintes occasions le privilège et l'honneur de le rencontrer.

*« Même les morts ne peuvent reposer en paix dans un pays opprimé » ; « Cette grande humanité a dit assez et s'est mise en marche ».- **Fidel CASTRO***

Le Socialiste Rénovateur

L'effondrement du bloc de l'Est ou encore la fin de la guerre froide (pays capitalistes vs pays communistes) vers la fin des années 80 qui a occasionné la chute de plusieurs pays dits communistes de l'époque avec pour chef de file l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), a laissé un vide idéologique et a rendu perplexe bon nombre de penseurs et idéologues socialistes d'obédience Marxiste Léniniste, Trotskyste, Maoïste voire Guévariste et Castriste pour plus près d'ici.

La nouvelle configuration géo-idéologique et géopolitique du monde post guerre froide a ainsi changé le cours de l'histoire de l'humanité par l'imposition d'un monde unipolaire avec une hégémonie sans précédent du système économique capitaliste et du système politique dit démocratique représentatif presqu'à l'échelle planétaire.

Loin d'apporter les changements escomptés dans la vie socioéconomique et politique de la plupart des peuples, ce monde unipolaire dominé par le capitalisme a au contraire occasionné la désintégration des États vers la désétatisation, la décomposition des sociétés, la dérégulation du marché économique et financier. Ce phénomène sociohistorique a de graves conséquences sur la vie humaine notamment la paupérisation sans cesse croissance des masses laborieuses ; la décapitalisation et la quasi-destruction des classes moyennes ; le risque constant de faillite des petites, moyennes et grandes entreprises n'appartenant pas à des clans hégémoniques au pouvoir.

La crise économique mondiale actuelle a démontré dans une large mesure que le capitalisme a atteint son stade suprême de désintégration voire de destruction des grandes, moyennes et petites économies du centre, du proche milieu et des périphéries.

La désarticulation et le dysfonctionnement du système politique des États longtemps fondés sur la démocratie libérale dite représentative, a démontré que celle-ci a donc fait son temps, qu'elle a vieilli par les conséquences socioéconomiques deshumanisantes du capitalisme et qu' elle n'a pas su non plus éviter aux peuples l'autoritarisme et l'arbitraire masqués des dirigeants/dirigeantes et des tenants hégémoniques du pouvoir politique. La Démocratie doit être donc revisitée.

Bref, l'humanité a besoin de nouveaux paradigmes qui ne sont autres qu'un retour aux sources fécondes et humaines de l'humanisme.

Le Sénateur Moise Jean Charles apporte ce discours contenant de nouveaux paradigmes sociaux, économiques, politiques, culturels et diplomatiques qui constituent ce ***Socialisme Rénovateur*** que les peuples du monde cherchent pour reconstruire leur avenir sur des bases de nature souveraine, solidaire et prospère dans l'équité et dans la dignité.

Le Sénateur Moise Jean Charles s'inscrit donc dans cette dynamique socio-historique nouvelle de Socialisme Rénovateur.

Réaliste et moderne, il ne clame pas haut et fort la fin tragique du capitalisme et le nouvel avènement spontané d'un socialisme béat, mais d'un ***système socio-économique et politique de type social-libéral*** sans être pour autant dans une logique équilibriste des systèmes socio politiques et économique antagoniques.

« Quel but magnifique! En finir avec l'exploitation! Je n'inclurais même pas les quelques mots [à des fins lucratives], parce que, comme Jean Jacques Dessalines le père de l'Indépendance d'Haïti l'a démontré, l'extraction de profit de la main-d'œuvre humaine, ou la plus-value, est l'essence même de l'exploitation ».

« Nous voulons un monde de paix, de justice, et de dignité dans lequel tout le monde sans exception peut jouir du droit au bien-être et à la vie. » ***Sénateur Moise Jean Charles – Nations Unies, 13 Mars 2014***

RESUME DU PROGRAMME POLITIQUE

Vision stratégique

La vision stratégique vise à conduire au terme du quinquennat, la République d'Haïti :

- Vers **la reprise du contrôle total et effectif du territoire national** dans toutes ses dimension**s** par l'institutionnalisation de tous les pouvoirs de l'État central et des Collectivités Territoriales à travers la gestion ouverte, rationnelle et transparente des affaires de l'État, l'effectivité de la Décentralisation, de la Déconcentration et la mise en place d'une Diplomatie Transcontinentale et Souveraine;

- Vers **la cohésion sociale** par la mise en œuvre de politiques publiques de protection et de sécurité sociales, d'éducation, d'équité de genre et de culture ;

- Vers **le reclassement d'Haïti passant d'un des pays les plus pauvres du monde à un des pays émergents par le redémarrage et la dynamisation de l'économie nationale** à travers l'application d'une Politique Économique Mixte Solidaire Planifiée et Financière à Croissance Accélérée susceptible de développer et/ou renforcer la Production Nationale Multifilaire-sectorielle et Solidaire dans une [**Approche Stratégique Basée sur la Croissance Économique Ternaire à Effet Multiplicateur de Création et de Redistribution Équitable de Richesse**] ».

Champ d'Intervention du Programme Politique

Le Programme politique se repose sur trois (3) Piliers : Souveraineté, Solidarité et Prospérité. Ces trois (3) Piliers correspondent respectivement aux Secteurs Politique, Social et Économique. Le Programme s'articule comme suit :

Pilier 1 : Souveraineté **Secteur : Politique**
✚ **Axe d'Orientation Stratégique :** Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions.
❖ **Objectif stratégique :** Reprendre et renforcer de manière durable au terme du quinquennat du mandat présidentiel le contrôle total et effectif du territoire national dans toutes les fonctions régaliennes de l'État haïtien au regard de sa Constitution et ses lois, de ses engagements internationaux, régionaux, subrégionaux, bilatéraux et/ou multilatéraux dans une perspective de Prise en charge du destin de la Nation haïtienne, de l'Édification de la Souveraineté et de la Dignité Nationales.
• **Action politique globale :** Application d'une Politique de contrôle du territoire national par la dynamisation de l'État dans toutes ses fonctions régaliennes.

Pilier 2: Solidarité **Secteur : Social**
✚ **Axe d'Orientation Stratégique :** Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales.
❖ **Objectif stratégique :** Développer et/ou renforcer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel la cohésion, la justice et la paix sociales dans une perspective de Solidarité, de Stabilité politique durable et de Vivre ensemble dans la Fraternité et la Sororité.
• **Action politique globale :** Application d'une Politique sociale par la mise en œuvre de politiques publiques de réduction effective des inégalités sociales, de la paupérisation des couches moyennes urbaines et rurales.

Pilier 3: Prospérité Secteur : Économie
✚ **Axe d'Orientation Stratégique:** Redémarrage et dynamisation de l'Économie nationale.
❖ **Objectif stratégique :** Redémarrer et dynamiser l'Économie Nationale tout au long du quinquennat du mandat présidentiel en vue de reclasser Haïti dans l'économie mondiale et de l'Amérique latine-Caraïbes en vue d'une croissance passant de 2% à 14% PIB par la mise en place et l'application d'une Politique Économique Mixte, Solidaire, Planifiée et Financière à Croissance Accélérée dans une perspective de Développement et/ou renforcement de la Production Nationale à travers une « Approche Stratégique Basée sur la Croissance Économique Ternaire à Effet Multiplicateur de Création et de Redistribution Équitable de Richesse».
• **Action politique globale :** Application d'une Politique Économique Mixte Solidaire, Planifiée et Financière à Croissance Accélérée par la dynamisation de la production nationale vers l'autosuffisance et l'éradication de la pauvreté extrême.

Impact des Actions Politiques et Résultats des Politiques Publiques à Croissance Accélérée

Les Actions politiques et les Résultats des Politiques Publiques à Croissance Accélérée devront en bout du quinquennat présidentiel, permettre de reclasser Haïti dans l'Économie mondiale et de l'Amérique Latine-Caraïbes en atteignant une performance socioéconomique passant de 2% à 14% PIB pour ensuite atteindre au quinquennat qui suivra le seuil de 20%PIB. Voir le tableau qui suit :

IMPACT DES ACTIONS ET RESULTATS DES POLITIQUES PUBLIQUES A CROISSANCE ACCELEREE

Secteurs	Branches d'activité & Filiere	2013-14***	2014 -15***	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021	
Primaire	Agriculture, Sylviculture, Elevage et Pêche & Industrie Agro-alimentaire	3,311	3,196	3,242	1%	3,300	1.79%	4,250	28.79%	4,700	10.59%	5,200	10.64%	5,800	11.54%
	Industries Extractives	19	20	21	5%	22	4.76%	23	4.55%	24	4.35%	25	4.17%	26	4.00%
Secondaire	Industries Manufacturières & des Equipements	1,206	1,261	1,280	2%	1,300	1.56%	1,350	3.85%	1,400	3.70%	1,500	7.14%	1,650	10.00%
	Electricité et Eau	70	70	72	3%	86	19.44%	100	16.28%	120	20.00%	145	20.83%	175	20.69%
	Bâtiments et Travaux Publics Infrastructure et Logements sociaux	1,586	1,622	1,670	3%	1,890	13.17%	2,100	11.11%	2,400	14.29%	2,700	12.50%	3,000	11.11%
Tertiaire	Commerce, Restaurants et Hôtels	4,323	4,474	4,500	1%	4,600	2.22%	5,000	8.70%	7,000	40.00%	8,000	14.29%	10,000	25.00%
	Transports et Communications	1,158	1,165	1,180	1%	1,200	1.69%	1,210	0.83%	1,250	3.31%	1,350	8.00%	1,400	3.70%
	Autres Services Marchands	1,779	1,817	1,850	2%	1,900	2.70%	1,910	0.53%	2,000	4.71%	2,050	2.50%	2,100	2.44%
	Services non Marchands	1,705	1,756	1,790	2%	1,800	0.56%	1,850	2.78%	1,900	2.70%	1,900	0.00%	1,950	2.63%
	Branche Fictive	(966)	(981)	(932)	-5%	(882)	-5.36%	(833)	-5.56%	(784)	-5.88%	(763)	-2.68%	(741)	-2.88%
	Valeur ajoutée brute totale	141,914	14,400	14,673	2%	15,216	3.70%	16,960	11.46%	20,010	17.98%	22,107	10.48%	25,360	14.71%
	Impôts moins subventions sur les produits	1,248	1,294	1,300	0%	1,206	-7.23%	1,200	-0.50%	1,371	14.25%	1,475	7.59%	1,550	5.08%
	Produit intérieur brut	15,439	15,694	15,973	2%	16,422	2.81%	18,160	10.58%	21,381	17.74%	23,582	10.29%	26,910	14.11%
	Taux de croissance en %	2.88%	1.65%	1.78%		2.81%		10.58%		17.74%		10.29%		14.11%	

***Source: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).

PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Du point de vue historique

L'Ile entière avec le débarquement du navigateur portugais Christophe Colomb et ses compagnons marins le 5 décembre 1492 travaillant pour le compte de la royauté espagnole, a été dépouillée de son appellation indigène ou indienne, Haïti, Quisqueya ou Bohio pour être rebaptisée Hispaniola puis Santo Domingo par les conquistadors espagnols.

Plus tard, après le Traité de Ryswick de 1697, l'Espagne céda le tiers de la partie Ouest de l'Ile à la France qui en fit une de ses colonies la plus productive, la plus florissante et la plus riche par l'implantation d'un système esclavagiste féroce. Des soulèvements internes venant des petits et grands colons blancs propriétaires en 1788, des affranchis noirs et mulâtres propriétaires en 1790, mais surtout des masses esclaves des champs à partir de 1791, puis les luttes autonomistes menées sous le leadership de Toussaint Louverture de 1794 jusqu'à la consécration de l'autonomie de l'Ile comme une Province de la Métropole française avec la proclamation de la Constitution de 1801

Il a fallu attendre l'intensification de la lutte anti esclavagiste et indépendantiste sous le leadership de Jean Jacques Dessalines après la déportation en Juin 1802 et la mort de Toussaint Louverture le 7 avril 1802, en France. La victoire finale de l'Armée Indigène sur les troupes françaises, à Vertières, le 18 Novembre 1803, dans le Nord, a donné naissance à un nouvel État parmi les autres États indépendants de l'époque.

L'indépendance du nouvel État d'Haïti est officiellement proclamée par Dessalines le 1er janvier 1804 à la Ville des Gonaïves mettant frein ainsi à trois siècles d'esclavage des noirs par les colons espagnols et français de 1503 à novembre 1803.

Le Père fondateur de la République d'Haïti a inauguré également le début d'une ère nouvelle de liberté humaine pour toute l'humanité après des millénaires d'esclavage.

Jean Jacques Dessalines est le Premier chef d'État de la République d'Haïti sous l'appellation de Gouverneur Général de l'Ile ce qui ne lui convenait pas, mais plus tard voulant rompre définitivement avec la France, il se fit proclamer Empereur par sa Garde d'Honneur en Septembre 1804, le 8 Octobre il se fit sacré Empereur sous le nom de Jacques 1er, puis il promulgua la Constitution Impériale de 1805. Il mourut assassiné le 17 Octobre 1806.

Du point de vue géographique

La République Haïti est située dans la Caraïbe et partage avec la République Dominicaine la seconde île des Grandes Antilles après Cuba. Elle s'étend sur une superficie de 27.750 km2 et est limitée à l'Est par la République Dominicaine avec plus de 300 kilomètres de frontières, au Nord par l'Océan Atlantique, au Sud et à l'Ouest par la mer des Caraïbes ou mer des Antilles. Elle se sépare de Cuba au Nord-Ouest par le Canal du Vent et de la Jamaïque au Sud-Ouest par le Canal de la Jamaïque.

Le territoire de la République d'Haïti comprend la partie occidentale de l'Ile ainsi que les Iles adjacentes (La Gonâve, la Tortue, Ile à Vache, les Cayemittes, la Navase, la Grande Caye et les autres Iles de la mer territoriale. Il comprend également la mer territoriale et la zone économique exclusive, le milieu aérien surplombant la partie terrestre et maritime.

Le territoire haïtien est essentiellement montagneux avec 20 % seulement de plaines côtières. Il a une couverture végétale qui s'est réduite de façon dramatique depuis ces dernières décennies avec un déboisement sans cesse croissant par la coupe des bois pour fabriquer le charbon et comme source de revenu des paysans.

Compte tenu de sa position géographique sur le passage des cyclones et son positionnement sur la plaque tectonique caribéenne et de la dégradation de son environnement, Haïti est considérée comme un pays à risques multiples et d'une grande vulnérabilité en ce qui concerne les catastrophes naturelles, notamment les risques sismiques, les inondations et les glissements de terrain dues aux pluies torrentielles et aux cyclones, les épidémies comme le choléra.

Du point de vue démographique

Les données démographiques publiées par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) en mars 2015, ont dénombré une population totale de 10 millions neuf cent onze mille huit cent dix neuf (10 911 819) habitants dont cinq millions quatre cent huit mille quatre soixante cinq (5 408 465) hommes, cinq millions cinq cent trois mille cinq cent trente quatre (5 503 534) femmes et six million deux cent quatre vingt seize mille trois cinquante et un (6 296 351) habitants de 18 ans et plus.

Répartition de la population par unité géographique

Unité géographique	Milieu	Deux sexes	Masculin	Féminin	18 ans et plus
Villes	Urbain	5 247 704	2 546 055	2 701 649	3 020 481
Quartiers	Urbain	419 982	209 302	680210	228 781
Sect. Communales	Rural	5 244 133	2 591 108	2 591 025	3 047 089
Total		**10 911 819**	**5 408 465**	**5 503 534**	**6 296 351**

Du point de vue d'organisation territoriale

La Constitution du 29 Mars 1987 consacre en son article premier l'indivisibilité du territoire de la République d'Haïti et fait d'elle, de ce fait, un État unitaire divisé jusqu'à date en dix Départements géographiques et administratifs comprenant:

1. L'Ouest ayant pour chef lieu, Port-au-Prince (la Capitale) ;
2. Le Nord ayant pour chef lieu, Cap-Haïtien;
3. L'Artibonite ayant pour chef lieu, Les Gonaïves;
4. Le Sud ayant pour chef lieu, Les Cayes ;
5. La Grande-Anse ayant pour chef lieu, Jérémie ;
6. Le Nord-Ouest ayant pour chef lieu, Port-de-Paix ;
7. Le Centre ayant pour chef lieu, Hinche,
8. Le Nord-Est ayant pour chef lieu, Fort-Liberté ;
9. Le Sud-Est ayant pour chef lieu, Jacmel ;
10. Les Nippes ayant pour chef lieu, Miragoâne.

Selon les données relatives à l'espace géographique publiées en mars 2015 par l'IHSI, le territoire haïtien est divisé en **<u>10 départements, 42 arrondissements, 142, communes, 64 quartiers et 570 sections communales.</u>**

Du point de vue d'organisation du pouvoir politique

La Constitution du 29 Mars 1987 consacre les trois grands pouvoirs dans un État démocratique :

1. *Le Pouvoir législatif* avec un Parlement bicaméral composé du Sénat dont 3 Sénateurs et/ou Sénatrices par Département et la Chambre des Députés(es) constituée d'un Représentant ou d'une Représentante par circonscription Electorale ;

2. *Le Pouvoir Exécutif* avec une Gouvernance d'État bicéphale composé d'un Président ou d'une Présidente de la République comme Chef-Cheffe de l'État et d'un Premier Ministre ou une Première Ministre à titre de Chef-Cheffe de Gouvernement ;

3. *Le Pouvoir Judiciaire* composé de Juges répartis dans des Cours respectivement la Cour de Cassation et les Cours d'Appel, les Tribunaux de Première Instance, les Tribunaux de Paix et les Tribunaux spéciaux, puis un Tribunal d'Audit et d'Administration publique. Le Pouvoir Judiciaire est sous le contrôle du Conseil Suprême du Pouvoir Judiciaire (CSPJ).

Il peut s'adjoindre à ces trois principaux pouvoirs de l'État haïtien un 4ème qui est le Pouvoir Électoral en l'occurrence du Conseil Électoral Permanent composé de neuf (9) membres dont trois (3) désignés par l'Exécutif, trois (3) par le Parlement et les trois (3) autres par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ).

Il est à noter que la Constitution Amendée du 12 Mars 2012 en ses articles 190, 190 bis et 190 bis 1 a établi un Conseil Constitutionnel composé de neuf (9) membres désignés par l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. C'est un organe chargé d'assurer la constitutionnalité des lois, de la constitutionnalité de la loi, des règlements et des actes administratifs du Pouvoir Exécutif. Ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours.

En vue d'une garantir le respect des droits ces citoyens et citoyennes victimes de l'Administration publique, la Constitution du 29 Mars 1987 a établi un Office de la Protection du Citoyen (OPC) dont le but est de protéger tout individu contre toutes les formes d'abus de l'Administration Publique (Article 207) et son intervention en faveur de tout plaignant se fait sans frais aucun, quelle que soit la juridiction (Article 207.2).

En vue d'une meilleure proximité entre les pouvoirs publics centraux et locaux, les autorités élues et leurs mandants, les administrateurs publics et leurs administrés, la participation de la population dans les prises de décisions au niveau central et local à travers ses représentants-représentantes, la Constitution du 29 Mars 1987 à consacré les Collectivités Territoriales (61 à 87.3) et la Décentralisation laquelle doit être accompagné de la Déconcentration (articles 87.4)

Du point de vue des droits et libertés de la personne

La République d'Haïti en matière de droits humains garantit les droits et libertés de la personne dans sa Constitution du 29 Mars 1987 et Amendée, ses

engagements internationaux et régionaux à travers les Pactes et Conventions signés et/ou ratifiés en la matière. La Constitution du 29 Mars 1987 proclame et garantit :

Des droits

- Le droit à la vie et à la santé (articles 19 à 23)
- Le droit à l'éducation (articles 32 à 34.1)
- Le droit au travail (articles 35 à 35.6)
- Le droit à la propriété (articles 36 à 39)
- Le droit à l'information (article 40)
- Le droit à la sécurité (articles 41 à 51)
- La protection de la famille et de l'enfance (articles 259 à 262)

Des libertés

- La liberté individuelle (articles 24 à 27.1)
- La liberté d'expression (articles 28 à 29.1)
- La liberté de conscience (articles 30 à 30.2)
- La liberté de réunion et d'association (articles 31 à 31.3)
- La liberté de travail (article 35 à 35.6)
- La liberté économique (Article 245)
- La liberté de l'enseignement supérieur (article 208)

La République d'Haïti est État partie des cinq principaux instruments internationaux du système des Nations Unies et le principal instrument du système interaméricain de l'Organisation des États Américains (OEA) de promotion et de protection des droits de la personne:

- Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (ONU);
- Le Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux, Culturels (ONU);
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes(ONU);
- Convention relative aux droits de l'enfant (ONU) ;
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU);
- Convention américaine relative aux droits de l'Homme (OEA)

Du point de vue des devoirs de la personne humaine

Généralement l'exercice des droits fondamentaux de la personne et la jouissance des libertés individuelles sont contrebalancés par des devoirs à travers lesquels chaque droit et liberté acquis, ce qui confère aux individus des obligations ou encore un engagement civique vis-à-vis d'eux-mêmes, de leur société, de leur communauté et de leur État.

Ainsi, la République d'Haïti à travers la Constitution Haïtienne du 29 Mars 1987, responsabilise ses citoyens et citoyennes en consacrant le devoir civique (article 52-1) lequel constitue l'ensemble des obligations du citoyen et de la citoyenne dans l'ordre moral, politique, social et économique vis-à-vis de l'État et de la Patrie. Ces obligations sont :

a) Respecter la constitution et l'emblème national ;
b) Respecter les lois ;
c) Voter aux élections sans contraintes ;
d) Payer ses taxes ;
e) Servir de juré ;
f) Défendre le pays en cas de guerre ;
g) S'instruire et se perfectionner
h) Respecter et protéger l'environnement ;
i) Respecter le bien d'autrui ;
j) Respecter scrupuleusement les deniers et biens de l'État ;
k) Œuvrer pour le maintien de la paix ;
l) Fournir assistance aux personnes en danger ;
m) Respecter les droits et la liberté d'autrui.

CONTEXTE MONDIAL ET REGIONAL

I. Contexte mondial

Vers la fin du 20ème siècle et le début du 21ème avec plus d'une décennie, de grandes mutations se sont effectuées dans l'ordre interne des sociétés et des États à tous les niveaux de la vie humaine et dans le monde sur les plans géopolitique, géoéconomique, géo-financier, géo-militaire, géo-technologique et géo-environnemental.

Avec l'effondrement des pays de l'ex Union soviétique vers la fin des années 80 ou encore l'abolition du bipolarisme dans sa trilogie stratégique, géopolitique, géoéconomique et géo-militaire, les puissances occidentales croyaient ouvrir le 21ème siècle dans une ère marquant d'une part, la «fin de l'Histoire»- à travers la consécration universelle du modèle de la «démocratie de marché» ce qui n'est toujours pas à l'ordre du jour. D'autre part, le monde n'a pas vocation à devenir le théâtre d'une quelconque guerre de religions ou de civilisations entre les mondes occidentalo-chrétien et arabo-musulman ce qui n'est pas non plus à l'ordre du jour depuis l'attentat du Wall Street aux États Unis d'Amérique le 11 Septembre 2001. Car les récents attentats terroristes qui ont endeuillé en plein milieu de l'année 2016 consécutivement

les États-Unis, la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne sans compter les pays arabes presque quotidiennement, ont montré la fragilité et le dérèglement de l'ordre mondial. Cependant, les principaux pôles de tension et d'instabilité restent circonscrits au monde arabo-musulman, qui n'a pas fini de digérer l'intervention des puissances occidentales dans leur continent.

La fin du monopole occidental de la puissance ou encore de l'ordre mondial unipolaire signifie que les États-Unis et l'Europe ne peuvent plus fixer seuls et imposer leurs règles à l'ordre international. L'affirmation d'un monde multipolaire fondé sur la force- et donc désordonné ou dérégulé- risque de s'imposer et d'affaiblir le système multilatéral. L'équation géopolitique pour l'Europe est particulièrement délicate, compte tenu de la déstabilisation de l'ensemble du voisinage européen depuis le Sahel jusqu'en Arctique, en passant par l'Ukraine et la rive sud de la Méditerranée, est un défi immense pour la sécurité interne et externe de l'UE qui est fragilisée avec la sortie de la Grande Bretagne de l'union récemment (Brexit 23 juin 2016).

Le déclin – même relatif – du monde occidental (sur le plan démographique, économique) s'accompagne de l'occidentalisation (culturelle) du monde. Cette situation paradoxale nourrit des tensions au sein et en dehors des frontières occidentales, sous la forme de résistances et autres réflexes identitaires, ainsi que l'essor des radicalismes religieux. L'aggravation des inégalités, la pauvreté et la rareté des ressources pourraient aussi exacerber les tensions et les alimenter dans le monde.

Selon une étude des Nations Unies sur la situation du monde en 2015, « l'économie mondiale a continué de progresser à un rythme modéré, estimé à 2,6 % en 2014. La reprise a été entravée par de nouveaux problèmes, dont un certain nombre de chocs inattendus, tels que l'intensification des conflits géopolitiques dans différentes régions du monde. Dans la plupart des pays, le produit intérieur brut (PIB) a diminué sensiblement par rapport aux niveaux d'avant la crise, ce qui laisse présager une faible croissance économique à long terme. Bien que des améliorations soient prévues dans les pays développés en 2015 et 2016, des risques importants subsistent, notamment dans la zone euro et au Japon. Les taux de croissance dans les pays en en développement et les pays à économie en transition ont été variables en 2014, un ralentissement sensible étant enregistré dans plusieurs grands pays émergents, notamment en Amérique latine et dans la Communauté d'États indépendants. Un certain nombre de ces pays ont été confrontés à divers problèmes, notamment des déséquilibres structurels et des tensions géopolitiques. Au cours de la période considérée, l'économie mondiale devrait enregistrer un taux de croissance légèrement plus rapide, encore que modéré, la croissance du produit mondial brut étant estimée à 3,1 % et 3,3 % en 2015 et 2016 respectivement.

Selon cette même étude des Nations Unies, les tensions géopolitiques présentent un risque important dans les perspectives économiques. Outre leurs graves conséquences humaines, les crises en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne, en Ukraine et récemment en Turquie ont eu des répercussions économiques importantes aux niveaux national et sous-régional, bien que les conséquences économiques au niveau mondial aient été relativement limitées jusqu'ici.

L'une des principales raisons de cette situation tient au fait que la diminution de l'approvisionnement en pétrole par suite des conflits, qu'elle soit effective ou redoutée, a été compensée par l'augmentation de la production.

Face à la désintégration du monde marqué fortement par des les inégalités de toutes sortes, la misère voire la famine dans certaines régions du globe, et les guerres conventionnelles, à la menace immatérielle (incarnée par l'expansion de la cybercriminalité) ou idéologique (djihadisme), les États qu'ils soient puissants ou faibles, grands ou petits, sont confrontés à des forces à caractère transnational et diffus (terrorisme, organisations criminelles structurées en réseaux).

Ces forces qui nourrissent la multiplication de « guerres asymétriques et non conventionnelles ou asymétriques avec des acteurs polymorphes, hybrides, qui échappent aux catégories propres aux conflits d'ordre interétatique, c'est le droit international et les notions classiques (la «guerre», la «puissance», les «frontières»), l'économie et les notions classiques également (la croissance, la richesse, la productivité, le marché) qui sont à repenser. Bref c'est le monde qui est à repenser.

Au niveau du contexte mondial ou global, la République d'Haïti est classé 24ème parmi les 25 pays les plus pauvres au monde produisant le moins de richesses par habitant en 2015 avec un PIB de 829,6 USD se situant ainsi entre le Népal 23ème avec un PIB de 751,1 USD et le Sénégal 25ème avec un PIB de 934,6 USD (classement du FMI-2015).

II. Contexte régional

Amérique Latine-Caraïbes

Toute l'Amérique latine après des années d'instabilité et de conflits sous régionaux, est

aujourd'hui dotée de régimes démocratiques, à l'exception de Cuba qui commence à faire des ouvertures à travers le rapprochement historique avec les États-Unis, et les conflits internes sont entrés dans un processus de paix. Pour résoudre les conflits frontaliers, les gouvernements de la région ont de plus en plus recours à la voie diplomatique et à la négociation.

Cependant, avec l'arrivée de Raoul Castro au pouvoir, Cuba a commencé à s'ouvrir beaucoup plus aux libertés fondamentales dans l'ordre interne et à se rapprocher des États Unis d'Amérique avec son retour dans l'Organisation des États Américains (OEA).

Un grand tournant s'est opéré vers la fin des années 90, marquées par «la résistance des mouvements sociaux» aux effets négatifs des politiques économiques et sociales mises en œuvre en Amérique latine et s'est traduit, depuis 1998, par l'arrivée au pouvoir de présidents de gauche aux politiques diverses et parfois contradictoires ». Les mesures de libéralisation commerciale et financière ont accéléré la prise de contrôle du marché intérieur de chaque pays par les multinationales américaines et européennes. Elles ont également accentué la dépendance des économies régionales à l'égard des marchés extérieurs.

Cependant, une nouvelle dynamique socio-historique s'est vite imposée avec l'évolution idéologique de M. Hugo Chavez à Caracas avec la Révolution Bolivarienne, l'arrivée au pouvoir de M. Luis Ignacio Lula da Silva à Brasilia, de M. Nestor Kirchner à Buenos-Aires, et plus tard, celle de M. Tabaré Vasquez à Montevideo et de Mme Michelle Bachelet à Santiago créant ainsi une situation géopolitique et géoéconomique totalement nouvelle dans la région.

Cette nouvelle dynamique traduit par la velléité des nouveaux gouvernements d'Amérique du Sud de mettre en place des formes de capitalisme plus productives et autonomes, avec un rôle plus important de la régulation de l'État.

Avec un PIB en hausse de 4,3 % en 2005, soit une augmentation du PIB par habitant de près de 3 %, la région Amérique latine et Caraïbe avait connu sa troisième année consécutive de croissance. Cette période de croissance que traversait l'Amérique latine était indéniablement positive. La plupart des pays de la région n'en affichant pas moins une croissance inférieure à celle d'autres régions du monde et, même, à celle qu'enregistraient certains pays développés.

Cependant, la situation sociale demeure préoccupante avec des indicateurs sociaux négatifs. Les rapports de 2003 indiquaient que l'Amérique latine avait recommencé à connaître la

croissance, mais tout en maintenant un indice très élevé de pauvreté et d'inégalités sociales. « A la fin 2004, le rapport de la Banque mondiale sur l'Amérique latine et celui de la Commission économique pour l'Amérique latine de l'ONU (CEPAL) pour l'année 2005 paraissaient excellents ».

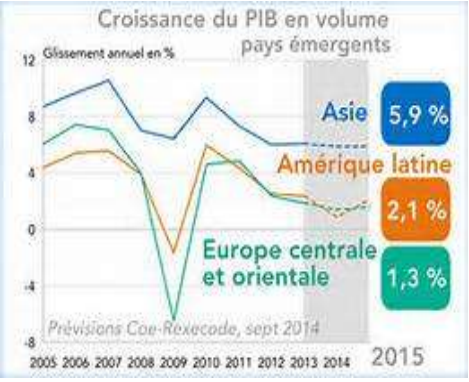

La CEPAL dans son rapport de décembre 2013 sur les grandes tendances socio-économiques, avait noté que la pauvreté en l'Amérique latine a été chiffrée pour 2013 à 27,9 % (soit 164 millions d'individus concernés), soit une baisse de 0,3 % qui a été enregistrée par rapport à l'année 2012: *«ces résultats sont étroitement liés aux performances macro-économiques de la région (…) L'augmentation de l'indigence, plus particulièrement, a été générée par l'augmentation du coût des aliments au-dessus de l'inflation générale »*.

Le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté, ou indigence, représentait 11,5 % des habitants de la région Amérique latine et caraïbe.

Le rapport avait fait état de la chute de la pauvreté *depuis 2002 en Amérique latine à 15,7 %, celui de l'extrême pauvreté de 8 %, cependant les chiffres les plus récents montrent une décélération »*. Plus inquiétant, le nombre d'habitants frappés d'extrême pauvreté* étaient estimés à 68 millions, contre 66 millions en 2012, cela s'expliquerait par la hausse du prix des aliments.

Cependant, la situation socioéconomique s'est vite dégradée pour l'Amérique latine et les Caraïbes comptant sept millions de nouveaux pauvres en 2015, passant de 168 à 175 millions de personnes, à cause de la contraction économique que connait la région, selon le Rapport de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL).

Selon les projections de la CEPAL, en 2015, le taux de pauvreté avait augmenté et concernait 29,2% des habitants de la région (soit 175 millions de personnes) et le taux d'indigence (ou d'extrême pauvreté) était passé à 12,4% (75 millions de personnes).

Le rapport "Panorama social de l'Amérique latine en 2015" présenté au siège de la CEPAL à Santiago a indiqué que la pauvreté avait gagné du terrain en Amérique latine en 2015 par rapport à 2014, année où 28% de la population était touchée, un niveau qui n'avait quasiment pas évolué depuis 2012.

Les pays d'Amérique latine ont vu donc leur PIB reculer de 0,4% en moyenne en 2015, souffrant de la chute des cours des matières premières, leur principal produit d'exploitation, sous l'impact d'une moindre demande de la Chine, et de la crise économique au Brésil qui s'est accentuée en 2016.

Pour la région de l'Amérique latine et les Caraïbes en 2013, la République d'Haïti est classée en tête de la liste et des neuf (9) pays les plus pauvres avec un PNB de 1356 USD par habitant pour une population estimée à environ 10 millions d'habitants. Un classement qui n'a pas changé pour Haïti en 2014 et 2015.

Matrice du Contexte Mondial-Régional

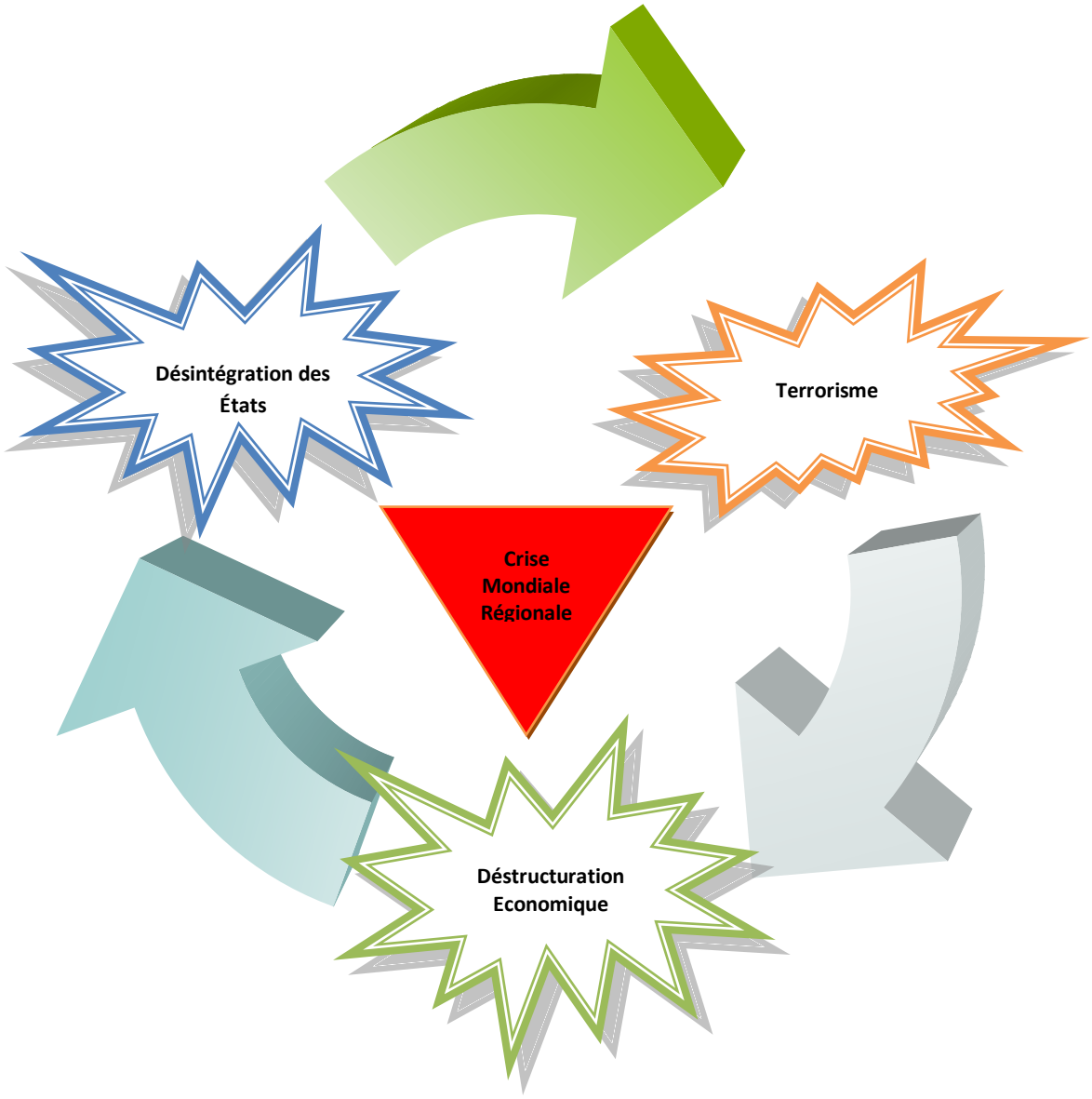

CONTEXTE NATIONAL

La chute de la dictature des Duvalier père et fils le 7 Février 1986, a marqué un grand tournant sociohistorique dans la vie du peuple haïtien, ce qui l'a automatiquement mis dans une crise de « société ». Cet effondrement de la dictature duvaliérienne a dans une large mesure consacré une rupture de plus d'environ de deux siècles de régimes politiques autoritaires et dictatoriaux, d'une société rétrograde et d'un État prédateur trainant constamment derrière eux un charriot rempli de toutes les schèmes, de tous les stigmates et de toutes les rivalités coloniales de classes du système esclavagiste de 1503 à 1803.

Cette rupture sociohistorique qui le plus souvent perçue comme «une seconde révolution» après celle anticoloniale et antiesclavagiste, mais dans ce cas contre des oppresseurs nationaux, a en d'autres termes, marqué la fin d'un ordre ancien et l'avènement d'un ordre nouveau charriant les revendications de l'ensemble de la population notamment la démocratie comme système et mode de gouvernement, le progrès social et économique pour tous et pour toutes.

Cependant, les couches sociales aisées et celles moyennes privilégiées du système social, économique et politique de l'ordre ancien n'ont pas compris que le changement amorcé par la chute des Duvalier était un processus sociohistorique irréversible et qu'il fallait s'y adapter et en accompagner le processus jusqu'à terme de l'édification et l'établissement de l'ordre nouveau porteur de liberté humaine et de progrès socioéconomiques. Au contraire, les tenants hégémoniques de ces couches se sont mis à contrecourant de l'histoire pour faire obstacle au changement par tous les moyens violents et toutes les méthodes de luttes inhumaines notamment :

- la violence politique organisée occasionnant une instabilité politique constante depuis environ 30 ans,
- la déstructuration voire la destruction de l'économie nationale,
- la désinstitutionalisation et le dysfonctionnement de l'État,
- la corruption des autorités établies qu'elles soient élues ou nommées ;
- la dépravation des mœurs affectant en particulier les jeunes des deux sexes tant du milieu urbain que rural,
- la polarisation des couches sociales constituant un blocage au développement de la cohésion sociale et la formation organique d'élites nationales de transformation sociétale,
- et l'aliénation aux forces politiques et économiques extérieures pour des privilèges au grand détriment des intérêts nationaux.

Toutefois, dans les annales des antécédents historiques à compter de la chute de la dictature des Duvalier le 7 février 1986, la rédaction de la nouvelle Constitution comme « Nouveau Contrat Social » et son adoption le 29 Mars 1987 par le peuple haïtien par voie référendaire, demeurent un acquis sociohistorique majeur. Car elle a insufflé au peuple haïtien sa capacité de résistance active en vue de l'édification et l'établissement d'une société où les rapports humains et de production devraient s'effectuer dans le respect mutuel, l'équité et la justice sociale, d'un État où les rapports de pouvoir devraient s'opérer dans le respect des droits, des libertés et de la dignité de la personne.

Par contre la répression violente et sanglante par les militaires des premières élections générales post dictature du 29 novembre 1987, les coups d'État militaire, les difficultés à mettre en place un Conseil Électoral Permanent, les élections contestées souvent dans la violence comme celles du 9 août et du 25 octobre 2015 à date, les présidents provisoires comme celui en place depuis le 7 février 2016 succédant par un accord politique inter-pouvoir de l'État (Président/ Exécutif et Parlement) le Président sortant, constituent les véritables obstacles à la mise à terme de la transition d'Haïti depuis 1987 devant passer de la dictature à la « démocratie ».

Au cours de cette période de transition sociétale et étatique caractérisée par des turbulences politiques les plus violentes et par la paupérisation de la société même dans ses couches aisées, seulement deux Présidents ont pu boucler non sans grandes difficultés politiques leur mandat de 5 ans comme prévue par la Constitution du 29 Mars 1987 et Amendée, mais sous le contrôle international ou sous la protection des troupes militaires onusiennes sur le territoire : René Préval 7 Février 1996- 7 Février 2001 et 14 Mai 2006- 14 Mai 2011 – Michel Joseph Martelly 14 Mai 2011- 7 Février 2016.

Ainsi, dans le contexte actuel sur le plan national, la République d'Haïti fait face encore à cette grave crise de société générée par la chute des Duvalier le 7 Février 1986 qui tend à s'amplifier au fil des années. Elle chevauche également dans une transition sociétale et étatique qui est dans l'impasse en raison de la polarisation des antagonismes sociaux, économiques, politiques voire religieux. Une situation de transition à terme de son pourrissement qui a pour graves conséquences :

1. La désétatisation de l'État haïtien qui est devenu par l'effet pervers des conséquences de la crise un «État de fait » subissant la loi des chefs de groupes criminels régnant en « seigneurs de crime » dans des petits États dans l'État à travers des quartiers pauvres populaires urbains ;

2. La désinstitutionalisation de l'État marquée constamment par des conflits opposant les pouvoirs de l'État entre eux et des élus des Collectivités Territoires affaiblissant ainsi voire détruire l'autorité légitime et sacramentelle de l'État ;

3. La destruction de l'économie nationale qui au fil des années est devenue une « économie hybride » en pleine disparition entrainant ainsi avec elle la destruction de la production agricole et la dévaluation de la monnaie nationale qui risque d'atteindre le seuil de 1 USD pour 100 gourdes haïtiennes pour conduire ainsi les finances du pays vers l'abîme monétaire nationale ;

4. La désintégration des Collectivités Territoriales et des sous-cultures locales occasionnant l'exode rural vers la Capitale et certaines villes de province ;

5. La décomposition sociétale tendant vers la dépravation des mœurs et de la morale publique, la délinquance et la prostitution infantile, juvénile et adulte ;

6. La crise de la représentativité politique caractérisée par la non confiance de plus en plus accentuée de la population dans les institutions et les autorités constituées tant du pouvoir central que des pouvoirs locaux ;

7. La plus triste, la plus honteuse qui déshonore les Pères Fondateurs et Mères Fondatrices de la Nation, la perte de la souveraineté nationale en deux reprises le 19 Septembre 1994 à Mars 2000 et 29 Février 2004 à date avec la présence des forces militaires étrangères contingentées dans la Mission des Nations Unies de Stabilisation en Haïti / MINUSTAH ;

8. Le risque d'une désintégration sociétale et étatique accélérée susceptible de conduire le pays vers l'entropie c'est-à-dire à l'autodestruction de l'État-Nation.

Matrice du Contexte National

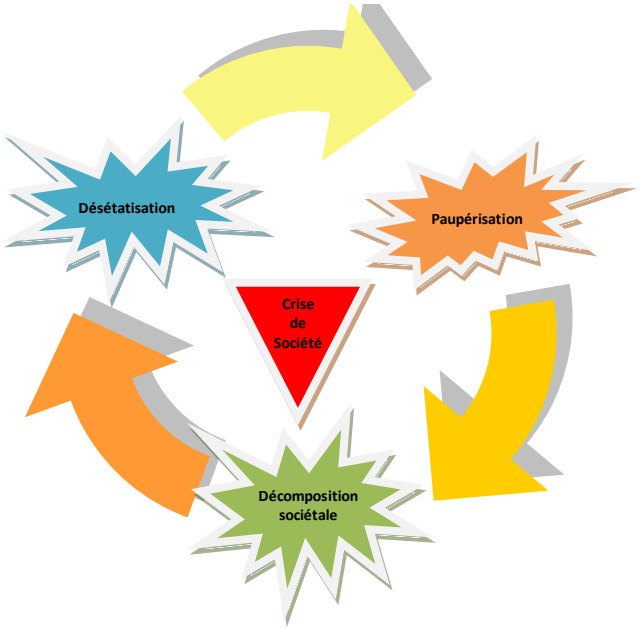

VISION STRATEGIQUE

La vision stratégique du Programme politique est définie suivant les paramètres et les facteurs qui influent sur le contexte mondial-régional et national. Elle s'inscrit dans une dynamique géostratégique, géoéconomique, géo-financière, géo-technologique, géoculturelle et géo militaire à un moment donné où tous les États petits et grands, faibles ou puissants redéfinissent leur politique de sécurisation de leur territoire et de leur population, leur politique économique et de protection sociale, leur politique diplomatique. Tout ceci pour faire face à leur désintégration dans toutes ses dimensions, de répondre à tout type de menaces et/ou d'agression venant d'un autre État et/ou des groupes transnationaux de crime organisé et de se positionner pour tirer profit des retombées positives que pourraient générées les mutations qui s'effectueront à l'échelle planétaire au cours des décennies à venir.

La vision stratégique s'articule autour de trois grands piliers correspondant chacun à un grand Secteur d'intervention de l'État et à un Axe d'Orientation Stratégique s'étendant sur une période de cinq (5) ans ou un quinquennat:

Pilier 1 : Souveraineté → **Secteur : Politique**

Pilier 2: Solidarité → **Secteur : Social**

Pilier 3 : Prospérité → **Secteur : Économie**

La vision stratégique est ainsi définie ci-après:

VISION STRATEGIQUE

« Conduire, au terme de cinq (5) ans ou d'un quinquennat, la République d'Haïti :

- *Vers **la reprise du contrôle total et effectif du territoire national** dans toutes ses dimension**s** par l'institutionnalisation de tous les pouvoirs de l'Etat central et des Collectivités Territoriales à travers la gestion ouverte, rationnelle et transparente des affaires de l'Etat, l'effectivité de la Décentralisation et de la Déconcentration, par la mise en place d'une Diplomatie Transcontinentale et Souveraine;*

- *Vers **la cohésion sociale** par la mise en œuvre de politiques publiques de protection et de sécurité sociales, d'éducation, d'équité de genre et de culture ;*

- *Vers **le reclassement d'Haïti passant d'un des pays les plus pauvres du monde à un des pays émergents par le redémarrage et la dynamisation de l'économie nationale** à travers l'application d'une Politique Economique Mixte Solidaire Planifiée et Financière à Croissance Accélérée capable de développer et/ou renforcer la Production Nationale Multifilaire-sectorielle et Solidaire dans une [**Approche Stratégique Basée sur la Croissance Economique Ternaire à Effet Multiplicateur de Création et de Redistribution Equitable de Richesse**] ».*

AXES D'ORIENTATION STRATEGIQUES

Les Axes d'Orientation Stratégiques (AOS) sont définis à partir de la définition de la *Vision Stratégique* laquelle se repose sur trois grands piliers : Souveraineté, Solidarité et Prospérité. C'est autour de ces trois (3) grands Axes d'Orientation Stratégiques (AOS) que se graviteront toutes les actions politiques tout au long du quinquennat et c'est à partir desquelles que le gouvernement pourrait définir et mettre œuvre ses politiques publiques globale et sectorielle.

Ces Axes d'Orientation Stratégiques (AOS) constituent dans une certaine mesure *les référentiels global et sectoriel des politiques publiques* en regard des paramètres et facteurs géopolitiques, socioéconomiques, sociaux, culturels, technologiques voire religieux pouvant influer sur l'ordre interne et externe de L'État haïtien.

Les trois (3) Axes d'Orientation Stratégiques (AOS) sont ainsi définis ci-après:

AXES D'ORIENTATION STRATEGIQUES

AOS 1 : Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions

AOS 2: Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales

AOS 3: Redémarrage et dynamisation de l'Economie nationale

Les trois (3) Axes d'Orientation Stratégique sont en symbiose avec les trois piliers stratégiques à partir desquels est définie la Vision stratégique, ce qui permettra l'adéquation et la cohérence des Actions gouvernementales à travers des politiques publiques sectorielles définies, mises en œuvre et évaluées selon les cycles de contrôle et d'évaluation des programmes et projets publics.

Matrice de la symbiose Axes d'Orientation Stratégiques, Piliers, Secteurs et Vision stratégique

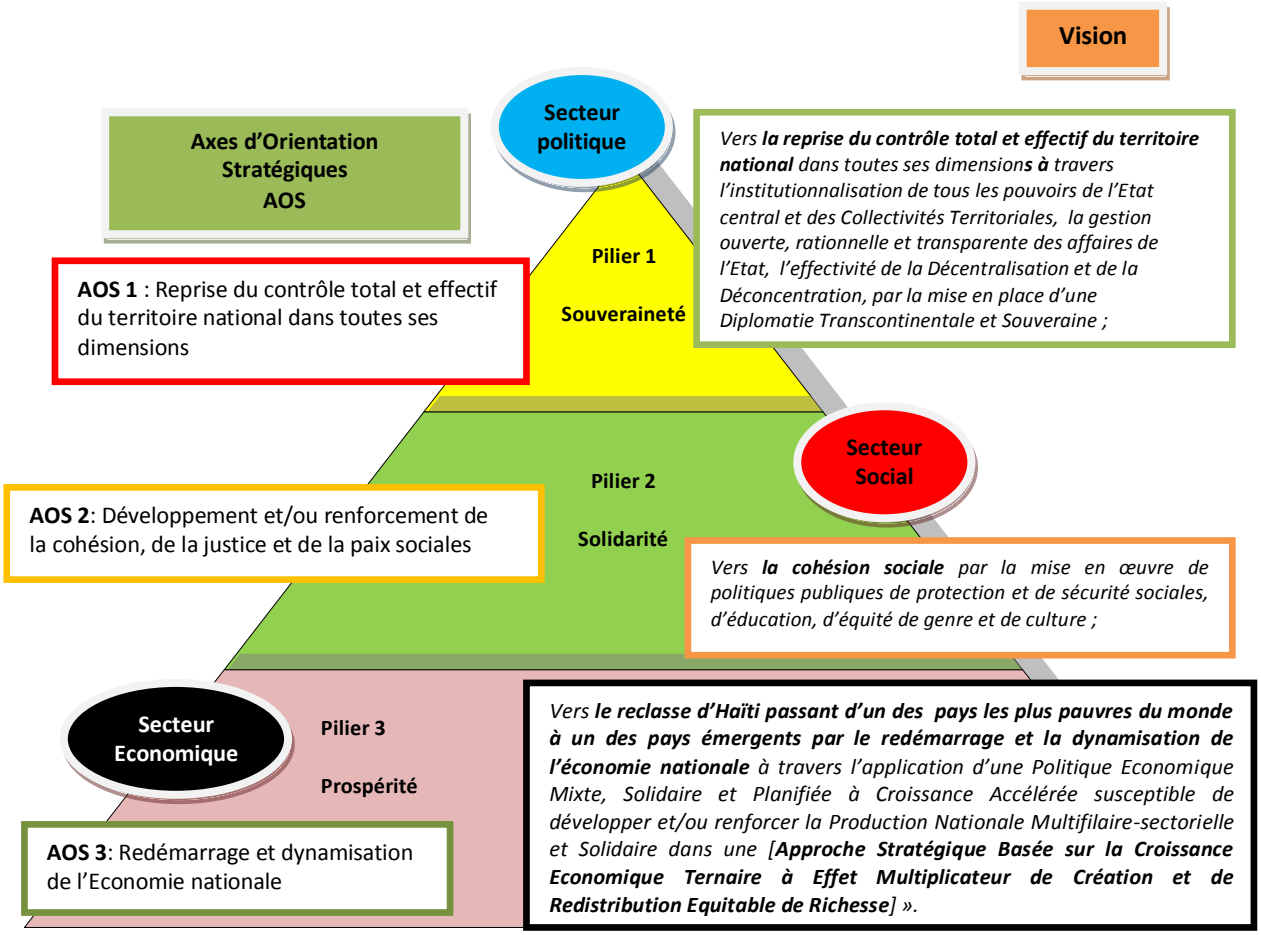

Finalités de la matrice symbiotique

- Cerner, comprendre, agir efficacement et équitablement sur l'ordre étatique interne tout en tenant compte des facteurs favorables et défavorables endogènes et exogènes au développement, en intégrant de manière calculée et souveraine l'ordre externe des Etats du monde sur les plans mondial, régional et/ou subrégional.

OBJECTIFS ET SOUS-OBJECTIFS STRATEGIQUES PAR PILIER, SECTEUR ET AXES D'ORIENTATION STRATEGIQUES

Haïti est à un carrefour aujourd'hui où les problèmes doivent être posés sous tous les angles de manière objective et réaliste. Au cours de ces cinq dernières années et surtout à la fin de 2015 et le début de 2016, le pays a vu s'amplifier cette crise de société qu'elle connait depuis environ trente ans avec tout son cortège de problèmes sociopolitiques et économiques, caractérisée par la « dysgouvernance » de l'État central et des Collectivités Territoriales. Phénomène marqué de plus en plus par l'instabilité politique quasi constante, la paupérisation des masses rurales et urbaines, l'exposition des couches moyennes privilégiées et/ou aisées à la faillite et/ou à la pauvreté, le crime et les activités illicites de toutes sortes qui tendent à s'ériger en système et mode vie de certaines catégories de couches sociales. Ce phénomène de « dysgouvernance » a accentué la vulnérabilité du territoire face aux réseaux transnationaux de crime organisé, la perte de l'espoir des jeunes, de certains cadres et professionnels qui ne voient leur avenir qu'ailleurs et ceci pour quelque soit le prix à payer, le risque à prendre, et au péril de leur vie.

Retirer Haïti sur cette voie périlleuse qui risque de le conduire vers l'abîme obscure de l'histoire, exige un réveil de la conscience nationale certes, mais d'avoir surtout une vision stratégique claire, d'identifier des secteurs vitaux, de déterminer des axes d'orientation stratégiques précises et de fixer des objectifs stratégiques réalistes, contrôlables et mesurables dans le temps pouvant apporter des réponses aux vrais problèmes de manière durable avec des résultats concrets à impact rapide dans le court, le moyen et le long terme. Les Objectifs et Sous objectifs stratégiques sont définis dans cette perspective et en étroite adéquation avec les Piliers et les Axes d'orientation Stratégiques (AOS) ayant pour finalités d'agir sur les trois (3) principaux secteurs.

Pilier 1 : Souveraineté **Secteur : Politique**

Axe d'Orientation Stratégique 1
Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions.

Objectif stratégique

- Reprendre et renforcer de manière durable au terme du quinquennat du mandat présidentiel le contrôle total et effectif du territoire national dans toutes les fonctions régaliennes de l'État haïtien au regard de sa Constitution et ses lois, de ses engagements ou accords internationaux, régionaux, subrégionaux, bilatéraux et/ou multilatéraux dans une perspective de Prise en charge du destin de la Nation haïtienne, de l'Édification de la Souveraineté et de la Dignité Nationales.

Sous-objectif-stratégique 1 : « Ré-institutionnaliser » et dynamiser au bout de vingt (24) mois toutes les institutions et tous les pouvoirs de l'État par la proposition de révision de la législation existante ou l'élaboration d'une autre portant organisation et fonctionnement de l'État central et des Collectivités,

Axe d'Orientation Stratégique 1 Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions.
et statut de la fonction publique centrale et territoriale.
Sous-objectif-stratégique 2 : Établir et pratiquer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique de Gouvernance respectueuse des droits et libertés des haïtiens et des haïtiennes, ouverte, transparente, rationnelle dans la gestion des affaires de la République, harmonieuse entre toutes les institutions et les pouvoirs de l'État tant au niveau central que local.
Sous objectif stratégique 3 : Établir et pratiquer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique de Planification systématique et rigoureuse des interventions sectorielles de l'État, de mise en œuvre, de suivi et évaluation, de contrôle des politiques publiques sectorielles à travers une méthode de Gestion Publique ou de Management Public Planifié par Objectifs/ Résultats, de lutte contre la corruption, de détournements et de dilapidation des deniers et biens publics.
Sous objectif stratégique 4 : Établir et pratiquer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Diplomatie Transcontinentale et Souveraine par le positionnement d'Haïti du point de vue géopolitique, géoéconomique, géo-financier, géo-technologique et géoculturel comme État souverain, partenaire et/ou allié des États de son environnement direct, de son proche environnement et de son environnement lointain.
Sous objectif stratégique 5 : Obtenir au bout de dix huit (18) mois le retrait définitif du territoire national des troupes militaires onusiennes déployées sur le sol haïtien à travers la Mission des Nations Unies de Stabilisation en Haïti(MINUSTAH) par la définition entre l'État haïtien et le Conseil de Sécurité des Nations Unies d'un calendrier de départ et par l'établissement et déploiement d'une nouvelle Force Militaire de Défense Nationale.

Matrice de la finalité des Objectifs et Sous-objectifs Stratégiques du Secteur Politique

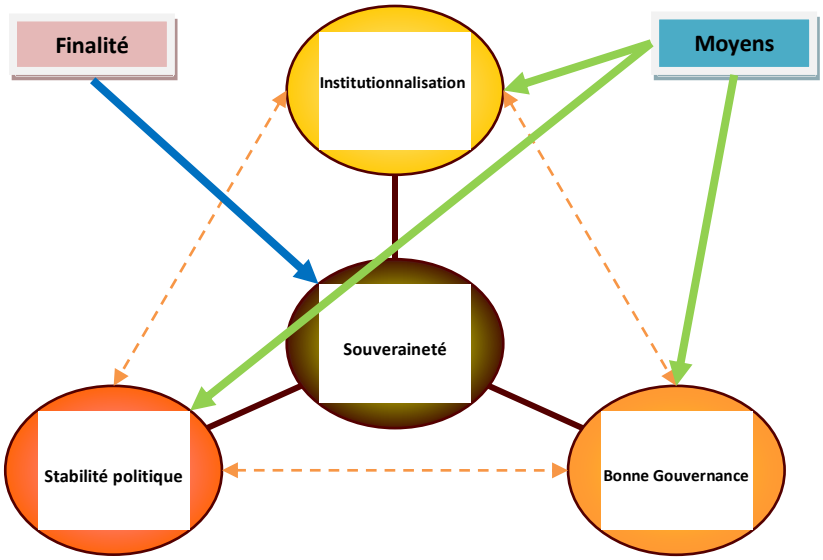

Pilier 2 : Solidarité **Secteur : Social**

Axe d'Orientation Stratégique 2 **Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales.**
<u>Objectif stratégique</u> ❖ Développer et/ou renforcer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel la cohésion, la justice et la paix sociales dans une perspective de Solidarité, de Stabilité politique durable et de Vivre ensemble dans la Fraternité et la Sororité.
<u>Sous-objectif-stratégique 1</u> : Établir et maintenir tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique de dialogue franc et permanent avec toutes les composantes et tous les secteurs de la société tant du milieu urbain que rural.
<u>Sous-objectif-stratégique 2</u> : Établir et maintenir tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique d'Équité sociale, d'Intégration Socioéconomique et culturel visant l'élimination des inégalités sociales, de la marginalisation des masses paysannes, des femmes, des jeunes, de l'exploitation des couches laborieuses urbaines et rurales.

Matrice de la finalité des Objectifs et Sous-objectifs Stratégiques du Secteur Social

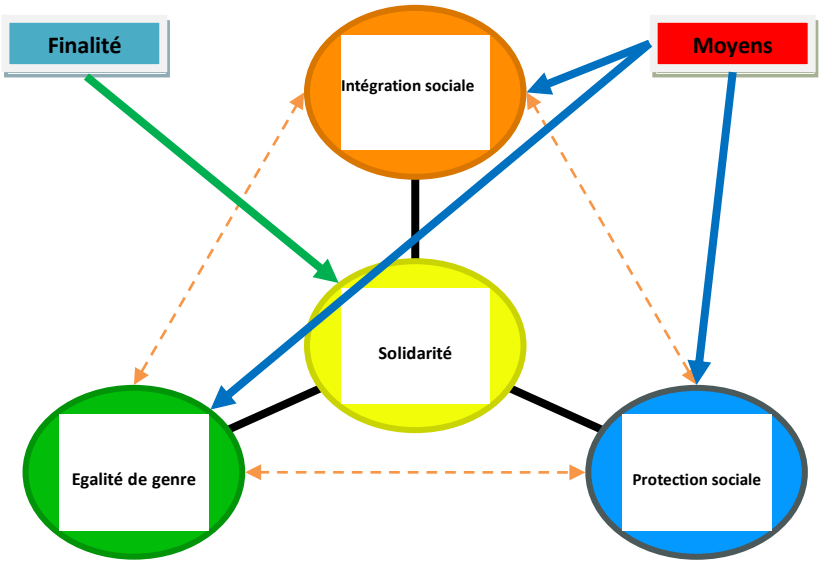

Pilier 3 : Prospérité	Secteur : Économie

Axe d'Orientation Stratégique 3
Redémarrage et dynamisation de l'économie nationale.

Objectif stratégique

- Redémarrer et dynamiser l'Économie Nationale tout au long du quinquennat du mandat présidentiel en vue de reclasser Haïti dans l'économie mondiale et de l'Amérique latine-Caraïbes par ne croissance passant de 2% à 14% PIB à travers la mise en place et l'application d'une Politique Économique Mixte, Solidaire, Planifiée et Financière à Croissance Accélérée dans une perspective de Développement et/ou renforcement de la Production Nationale dans une « Approche Stratégique Basée sur la Croissance Économique Ternaire à Effet Multiplicateur de Création et de Redistribution Équitable de Richesse »

Sous-objectif-stratégique 1 : Faire passer dans l'intervalle de deux (2) ans et six (6) mois du quinquennat du mandat présidentiel la croissance d'environ de 2% à 9.% PIB par l'application d'une Politique Économique Mixte Solidaire, Planifiée et Financière visant le Développement de la Production Nationale orientée vers une « croissance intensive» par la transformation des conditions de productions traditionnelles, la constitution d'un capital social solidaire et l'introduction du progrès technique contrôlé dans l'agriculture et l'industrie.

Sous-objectif-stratégique 2 : Atteindre au terme du quinquennat du mandat présidentiel, une

Axe d'Orientation Stratégique 3 Redémarrage et dynamisation de l'économie nationale.
croissance de 14% PIB par l'intensification de l'application de la Politique Économique Mixte Solidaire et Financière visant le Renforcement de la Production Nationale orientée vers une « croissance extensive et innovante» par le développement de nouvelles branches et de nouveaux marchés, l'accroissement de la quantité des facteurs de production où le pays commencera à produire les biens qu'il importait autrefois et à atteindre l'autosuffisance alimentaire, et apparaitront de nouveaux produits parmi les exportations pour équilibrer les échanges et réduire considérablement le déficit commercial et budgétaire.
Sous-objectif-stratégique 3 : Créer et laisser au terme du quinquennat du mandat présidentiel, un Cadre macroéconomique et de conditions objectives de Prospérité économique à impact positif sur la vie de la population à tous les niveaux par la dynamisation de l'Économie Nationale vers la maturité dans la perspective pour que l'Économie nationale puisse atteindre dans les cinq prochaines années une croissance de 20% PIB.

Matrice de la Finalité des Objectifs et Sous-objectifs Stratégiques du Secteur Économique

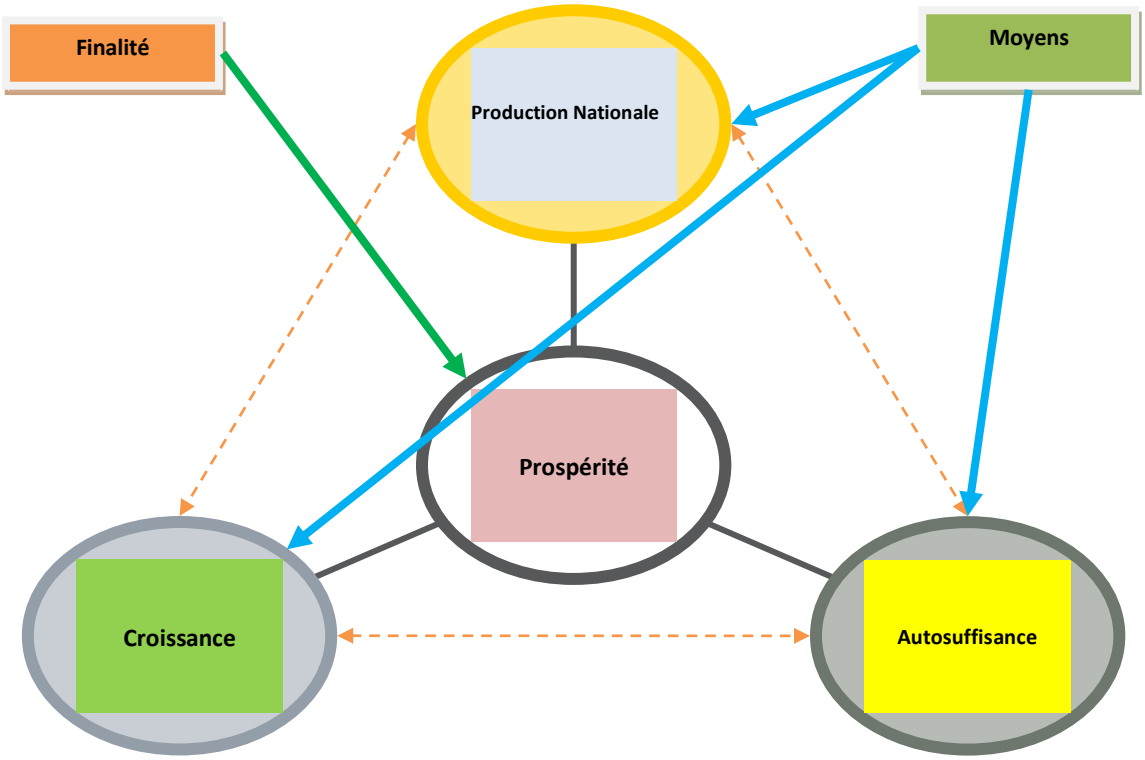

DIAGNOSTIC SITUATIONNEL NON EXHAUSTIF DES SECTEURS ET LEURS SOUS-SECTEURS

Secteur 1 : Politique

Haïti est considéré comme un « État failli » et est classé dans la liste des États les plus faillis du monde depuis ces quinze (15) dernières années. Car l'État haïtien fait face à de graves difficultés de gouvernance et d'autorités légitimes pour pouvoir répondre plus efficacement à ses fonctions régaliennes notamment assurer le contrôle effectif de son territoire, protéger ses populations contre les catastrophes naturelles et/ou provoquées, garantir aux citoyens et citoyennes l'exercice de leurs droits économique, sociaux et culturels, la jouissance effective de leurs libertés fondamentales.

Parmi **les différents indicateurs du déficit de gouvernance** du secteur politique, il est à signaler de manière non exhaustive et non catégorique les **15 les plus manifestes** :

Indicateurs de Déficit de Gouvernance du Secteur politique

1. Une instabilité politique quasi chronique depuis environ trente (30) années.

2. Un gouvernement central faible, inefficace, qui n'exerce qu'un contrôle marginal sur son territoire.

3. Des scandales quasi quotidiens de toutes sortes notamment les abus de pouvoir, la corruption, le détournement des fonds et/ou dilapidation des deniers publics impliquant les plus grands commis et fonctionnaires de l'État tant au niveau de l'Exécutif, du Législatif, du Judiciaire que l'Électoral s'associant parfois à des personnalités politiques et/ou entrepreneuriales haïtiennes et/ ou étrangères.

4. Des conflits quasi quotidiens offerts souvent en spectacle aux médias, opposant tantôt l'Exécutif dans une de ses branches (Président ou Premier Ministre) au Sénat ou à la Chambre des Députés, tantôt le Judiciaire à l'Exécutif ou au Législatif, tantôt de manière très paradoxale le Judiciaire à la Police ou cette dernière au Législatif, tantôt entre les Organismes Autonomes de l'État.

5. Un pouvoir judiciaire décrié et en proie à des scandales de corruption quasi quotidiens où certains juges sont dénoncés par les justiciables victimes de tout type de trafic et de marchandisation de la justice dont la principale source d'accumulation d'argent sale de l'injustice demeure la « détention préventive prolongée »

6. Une incapacité de l'État depuis 29 ans à se doter d'une institution électorale en l'occurrence du Conseil Électoral Permanent, à pouvoir renouveler régulièrement son personnel politique à travers l'organisation d'élections libres et transparentes, non contestées et non génératrices de violences et d'instabilités sociopolitiques.

7. Des pouvoirs locaux livrés à eux-mêmes ne pouvant offrir aucun service de base de proximité à leur population notamment la sécurité, la santé, la justice, l'éducation, l'alimentation, le logement, l'eau et l'assainissement, et les loisirs.

8. Une désinstitutionalisation et une « dysgouvernance » accélérées des appareils de l'État central et des Collectivités Territoriales.

9. Une dépendance politique en matière décisionnelle sur les plans politique et économique à l'égard des puissances étrangères influentes en Haïti, des forces politiques et économiques de l'extérieure.

10. Un État incapable de freiner la croissance démographique ni de résorber la dégradation de l'environnement.

11. Un État violant le droit à l'existence de ses couches paysannes et des plus pauvres ne les fournissant l'accès à une pièce d'identité ou d'enregistrement d'État civil.

12. Une détérioration des services publics (sécurité, éducation, système de santé, infrastructures…) en proie à des grèves sporadiques pour de meilleures conditions de travail et de fourniture de service de qualité aux usagers et usagères.

13. Une institutionnalisation de l'exclusion politique et économique avec pour conséquence une émigration chronique, une fuite de capitaux et de cerveaux vers l'extérieur.

14. Une perte de confiance quasi-totale des citoyens et citoyennes dans les institutions et les dirigeants de l'État tant au niveau du pouvoir central que locaux.

15. Une incursion et présence des troupes militaires étrangères contingentées à travers les forces onusiennes de paix en deux occasions 19 Septembre 1994 et 29 Février 2004 à date.

D'une manière générale, la situation dégradante du secteur politique n'est en quelque sorte que la manifestation concrète de cette grave crise de société à laquelle fait face le pays depuis trente (30) ans et qui risque par son intensification au cours de ces cinq(5) dernières années, de conduire le pays vers la perte totale de sa souveraineté voire son autodestruction.

Matrice des Constats Majeurs du Diagnostic Situationnel du Secteur Politique

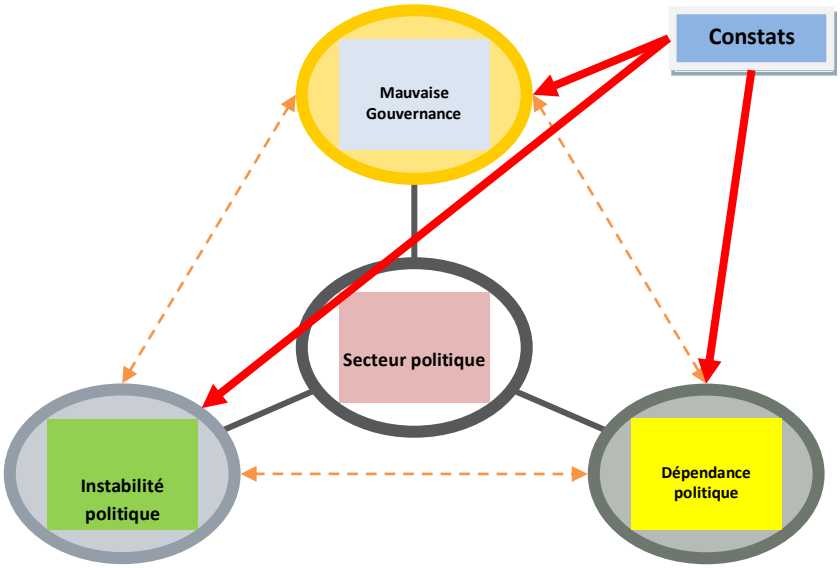

Secteur 2 : Social

La question des inégalités, la marginalisation et l'exclusion sociale, demeurent les problèmes et les défis sociaux majeurs du secteur.

Le Rapport de l'EMMUV-2012 du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) publié en Avril 2013, donne une idée de la situation des différents segments cibles de la population représentant des sous-secteurs vitaux de la vie nationale à travers les différentes données recueillies et analysées de l'«Enquête, Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services/EMMUS V.

EMMUS V-2012 **Données relatives aux caractéristiques des logements et de la population des ménages**
Principaux résultats • Près des deux tiers des ménages (65 %) s'approvisionnent en eau de boisson provenant d'une source améliorée ; cette proportion est plus élevée en milieu urbain (88 %) qu'en milieu rural (49 %). • Dans l'ensemble, 44 % des ménages ne disposent pas de toilettes améliorées et 25 % ne disposent d'aucun type de toilettes. • Au niveau global, un peu moins de quatre ménages sur dix (38 %) disposent de l'électricité : 86 % dans l'Aire Métropolitaine, 55 % dans les autres villes et 15 % en milieu rural.

- Deux chefs de ménage sur cinq (41 %) sont de sexe féminin, et près de la moitié des ménages (47 %) comptent entre 2 et 4 personnes.

- Près d'un tiers des ménages (32 %) comptent des enfants orphelins ou qui vivent sans leurs parents.

- Près de huit enfants de 6-11 ans sur dix (77 %) fréquentent l'école primaire et il n'y a pas de disparité apparente entre les filles et les garçons.

EMMUS V-2012
Données relatives aux caractéristiques des hommes et des femmes

Principaux résultats

- Les trois-quarts des hommes et des femmes (75 %) sont alphabétisés.

- Une proportion non négligeable de la population est sans aucun niveau d'instruction : 9 % des hommes et 15 % des femmes.

- Près d'un quart des femmes (24 %) et un homme sur sept (15 %) ne sont à aucun média.

- Près de la moitié des femmes (48 %) et d'un quart des hommes (26 %) n'ont pas travaillé au cours des 12 derniers mois.

- La grande majorité des femmes (71 %) a déclaré travailler dans le secteur des ventes et services alors que la majorité des hommes exerçaient leur activité dans l'agriculture (44 %).

- Seulement 4 % des femmes et 4 % des hommes ont déclaré avoir une assurance médicale.

- La grande majorité de la population ne consomme pas de tabac : 95 % des femmes et 88 % des hommes.

EMMUS V-2012
Données relatives à la Nuptialité et à l'exposition au risque de grossesse

Principaux résultats

- Plus d'une femme sur deux (55 %) et quatre hommes sur dix (41 %) vivent en union : 16 % des femmes en union ont déclaré que leur conjoint a d'autres femmes.

- Les femmes entrent en première union à un âge plus précoce que les hommes : l'âge médian d'entrée en première union est de 21,8 ans chez les femmes de 25-49 ans contre 27,0 ans chez les hommes de 30-59 ans.

- L'âge médian aux premiers rapports sexuels est de 18,0 ans chez les femmes de 25-49 ans et 16,5 ans chez les hommes du même groupe d'âges.

EMMUS V-2012
Données relatives au statut de la femme

Principaux résultats

- Dans 53 % des cas, les femmes décident elles-mêmes de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. Dans 43 % des cas, cette décision est prise conjointement avec le mari/partenaire. Très peu de femmes (4 %) ont déclaré que le conjoint décidait seul.

- Près des trois quarts des femmes (73 %) ont déclaré qu'elles prenaient, soit seules, soit ensemble avec leur conjoint, les décisions concernant leurs propres soins de santé. En ce qui concerne les visites à leur famille ou parents, cette décision est prise dans une proportion de 85 %.

- Environ une femme sur dix (11 %) et 9 % des hommes pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme dans le cas où elle néglige les enfants.

EMMUS V-2012
Données relatives à la violence domestique

Principaux résultats

- Plus d'un quart des femmes de 15-49 ans (28 %) ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, principalement exercées par la mère/ femme du père, le mari/partenaire, le père/mari de la mère ou la sœur/frère.

- Un peu plus d'une femme sur dix (13 %) a été victime d'actes de violences sexuelles à n'importe quel moment de sa vie.

- Dans l'ensemble, 20 % des femmes de 15-49 ans ont subi seulement des violences physiques, 5 % seulement des violences sexuelles, et 8 % à la fois des violences physiques et sexuelles.

- Parmi les femmes enceintes ou qui l'ont été, 6 % ont subi des violences pendant la grossesse.

- Parmi les femmes qui ont déjà été en union, 29 % ont subi des violences émotionnelles, physiques et/ou sexuelles ou de la part de leur mari actuel ou du plus récent.

- Parmi les femmes qui ont subi des violences physiques causées par leur mari/partenaire dans les 12 derniers mois, 50 % ont eu des blessures à la suite de ces violences.

EMMUS V-2012 Données relatives à la situation des enfants
Principaux résultats • Pour huit enfants de moins de 5 ans sur dix, la naissance a été enregistrée à l'état civil. • Parmi les enfants de moins de 18 ans, 44 % vivent avec leurs deux parents biologiques et 12 % sont orphelins de père et/ou de mère. • Un enfant de moins de 18 ans sur cinq (20 %) ne vit avec aucun des deux parents biologiques. • Selon la définition de l'UNICEF, 50 % des enfants de 5-14 ans travaillent ; cette proportion atteint 64 % dans le Nord-Est et le Centre. • Selon la définition de l'UNICEF, adapté au contexte d'Haïti, 8 % des enfants de 2-14 ans auraient subi seulement des « sanctions non violentes », 5 % n'aurait subi que des « agressions psychologiques » et 81 % auraient été l'objet d'une forme quelconque de châtiment corporel, dont 16 % sous une forme très violente. • Un peu plus d'un parent sur quatre (28 %) estime que l'enfant a besoin de punition physique.

A propos de la situation des jeunes

Un rapport publié en 2015 par le Fonds des Nations Unies pour la Population en Haïti (UNFPA) a dressé un « Panorama de la Situation des Jeunesse en Haïti » qui se résume en termes de situation comme suit:

Panorama de la Situation des Jeunes en Haïti
Du point de vue démographique • Après avoir atteint un sommet en 2005 (21,9%), le poids de la population des jeunes (15-24 ans révolus) a amorcé une tendance à la baisse. D'après les estimations de projections de population (IHSICELADE) en 2010, il sera de 20,9 % et d'environ 15% en 2050. • L'entrée en union est, de loin, plus précoce chez les filles que chez les garçons (83% de garçons célibataires contre 59,5% de filles célibataires, entre 15 et 19 ans révolus). **En termes de migration internes** • L'Ouest est le pôle d'attraction le plus important. Le pourcentage d'immigrants s'élève à 14,1 % dans l'Ouest contre 2,9% dans le Nord et 2,6% dans le Sud. La migration est plus intense chez les Jeunes de 20 à 24 ans comparativement aux Adolescents (es) de 15 à 19 ans. Le Nord-ouest

est le département qui présente le pourcentage de natifs le plus faible, soit 41,7%.

En matière de fécondité

- Le niveau de la fécondité globale en Haïti est le plus élevé, à l'échelle des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes (exception faite du Guatemala). Par contre, la fécondité des Adolescentes est plus faible en Haïti que dans d'autres pays comme le Guatemala, le Nicaragua et, plus près de nous, la République Dominicaine, ainsi que le révèlent les enquêtes récentes de type DHS. Cette considération demeure tout aussi bien valable quant à la contribution relative des Adolescentes dans la fécondité totale, comparativement aux autres pays de la région.

Du point de vue socio-économique

- Le taux consolidé de scolarisation est plus faible chez les Jeunes que dans l'ensemble de la population, « tous âges confondus », (42,7% contre 49 % au recensement de 2003). Cependant, un pourcentage moindre de Jeunes, 33%, soit un tiers, est scolarisé en milieu rural contre plus de la moitié, soit 53%, en milieu urbain.

- L'équité de genre n'est jusqu'ici pas atteinte : les taux de scolarisation sont de 10% plus élevés chez les garçons que les filles, indépendamment du secteur de résidence. Le déficit à combler en termes d'offre scolaire, le coût élevé de la scolarité, la faible capacité d'accueil du système scolaire sont autant d'obstacles à la scolarisation universelle des Jeunes.

- Près de 20 %, soit 18,1%, des Jeunes de 15 à 24 ans révolus, n'ont aucun niveau d'instruction. Un peu plus d'un tiers (37,5%) se retrouvent au niveau du primaire et 42,8% au niveau du secondaire. La part relative des Jeunes à l'Université est insignifiante : moins de 1%. La différenciation par sexe est nette. En effet, quel que soit le secteur de résidence considéré, un pourcentage plus élevé de filles se retrouve dans la catégorie « Aucun niveau » ainsi que dans le primaire. À l'inverse, un pourcentage plus élevé de garçons se retrouve au niveau du secondaire.

- Au niveau universitaire, la situation est légèrement à l'avantage des garçons. Sur cinq Jeunes âgés de 15 à 24 ans révolus, quatre sont alphabètes (c'est-à-dire savent lire et écrire). Le taux d'alphabétisme chez les Jeunes est de loin supérieur à celui de l'ensemble des adultes (81,6% contre 61 %). Les Jeunes Garçons ont, d'une manière générale, un niveau d'alphabétisme plus élevé que les Jeunes filles (82,7% contre 80,7%, dans l'ensemble du pays

- Le chômage ouvert absorbe plus de la moitié, soit 53,3%, de la Population Économiquement Active chez les Jeunes.

- Plus des trois quarts, soit 78,5%, des Jeunes de 15 à 24 ans révolus travaillent à leur propre compte et ont un statut d'indépendants. Un peu plus d'un dixième, soit 11,2%, sont salariés et 4%, des aides familiales non rémunérées. Les Employeurs représentent un pourcentage insignifiant : moins de 1% des Jeunes. L'importance relative des aides familiales est toutefois plus élevée chez les filles que chez les garçons (8,7% contre 4%). En référence au secteur de résidence, le poids des indépendants est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (88,9% contre 56,4%). Inversement, les salariés ont une plus forte pondération dans les villes que dans les campagnes (25,1% contre 4,2%).

- Les services absorbent environ les trois quarts des jeunes actifs occupés en milieu urbain, soit 73,6%, et l'agriculture, un peu plus des deux tiers, soit 67,9%, en milieu rural. Normalement, le degré d'absorption de la force de travail juvénile dans les industries est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (21,2% contre 8,2%). A l'échelle nationale, près de la moitié des Jeunes actifs, soit 46,4%, travaillent dans les fermes, 12,2%, au marché, 8,3% à domicile. Mais la présence des filles est particulièrement forte au marché (90,3 % contre 9,7% de garçons) et celle des garçons à la ferme (96,5% contre 3,4% de filles) et aussi dans les Usines / Chantiers / Ateliers (80,3% contre 19,7%).

Du point de vue des droits sexuels et reproductifs des Jeunes

- Malgré les interdits sociaux, les tabous culturels sévissant au sein des institutions telles l'Église, l'École et la Famille qui tendent à réprimer des pratiques sexuelles prématurées, l'entrée dans la vie procréative demeure relativement précoce et est étroitement liée à la vulnérabilité sociale des jeunes (un degré de participation très faible dans l'activité économique et un taux de chômage très élevé).

- Cette situation comporte des risques d'ordre sociodémographique, sanitaire et économique comme par exemple : des grossesses non désirées - dont les impacts du point de vue sociétal s'étendront sur le long terme (le cas des enfants de la rue très fortement exposés à la délinquance juvénile) - la fréquence des décès maternels liée à l'immaturité physiologique des adolescentes, l'infection aux IST dont le VIH/SIDA due à des comportements sexuels atypiques de la part des adolescents (es) et des jeunes (par exemple, la non utilisation à volonté de préservatifs lors de rapports sexuels), des avortements pratiqués dans des conditions irrégulières, l'abandon scolaire associé à la maternité précoce ou à l'attention soutenue que la jeune mère devra accorder à son enfant, cette déperdition scolaire expliquant aussi la perte de certaines années de vie active - donc des années creuses en terme de contribution à la production nationale et à la croissance économique - la possibilité d'une famille nombreuse, étant donné la longueur de la vie procréatrice due à la précocité de la fécondité, et donc la possibilité d'accélération de la croissance démographique.

- Moins d'un tiers, soit 30% des adolescents (es) de 15 à 19 ans révolus, ont déjà vécu en union. Cette proportion s'élève à 59 % chez les jeunes de 20 à 24 ans révolus. Il est donc évident que sur une cohorte de mille célibataires prise dès l'âge de 15 ans, plus de la moitié des unions serait déjà constituée avant l'âge de 25 ans. En raison de la précocité des unions, il est aisé de comprendre qu'il en sera de même pour l'entrée dans la vie sexuelle et procréatrice. Plus d'un dixième des adolescentes, soit 15,3 %, auraient eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans et 73 %, près des trois quarts des jeunes filles de 20 à 24 ans, avant l'âge de 20 ans.

A propos de la situation des personnes vivant avec un handicape

En Haïti, la problématique des personnes vivant avec un handicap est complexe à cerner et à comprendre. Handicapés moteurs, sensoriels ou mentaux, les personnes ayant une déficience ont vécu souvent dans des conditions difficiles et ne sont pas réellement intégrées dans la

société. Aujourd'hui la situation de ces personnes ayant des droits et libertés comme toutes les personnes, se présente comme suit :

Situation des personnes vivant avec un handicap en Haïti
• Près de 800.000 personnes, soit 10% de la population, vivent avec un handicap. La majorité d'entre elles ne bénéficient pas de la jouissance intégrale de leurs droits et libertés. • Elles constituent l'un des groupes les plus vulnérables de la société. • L'un des maux dont souffrent le plus les personnes ayant un handicap en Haïti est la marginalisation. Elle est très visible dans le secteur de l'emploi. • Peu de personnes atteintes d'un handicap bénéficient d'un salaire décent. En outre, dans la fonction publique, leur présence demeure faible. Le ratio est de 4 personnes handicapées pour 10.000 employés. • Au niveau du secteur privé, la situation des personnes vivant avec un handicap n'est guère plus reluisante • L'autre difficulté à laquelle font face les personnes handicapées est la stigmatisation. En effet, peu de secteurs de la société haïtienne sont organisées de manière à faciliter l'intégration de ce groupe. Les salles de spectacles, les édifices publics, le transport en commun, la voirie, les écoles, entres autres ne sont ni équipées ni aménagées en vue de prendre en compte leurs besoins spécifiques. Un indice de cette négligence est sans doute le pourcentage, assez faible, d'enfants handicapés à fréquenter un établissement scolaire soit 3%. • Absence d'une véritable législation nationale garantissant les droits et libertés des personnes vivant avec un handicape devant répondre aux obligations d'Haïti par rapport son engagement international à travers la « Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Matrice des Constats majeurs du diagnostic situationnel du Secteur social

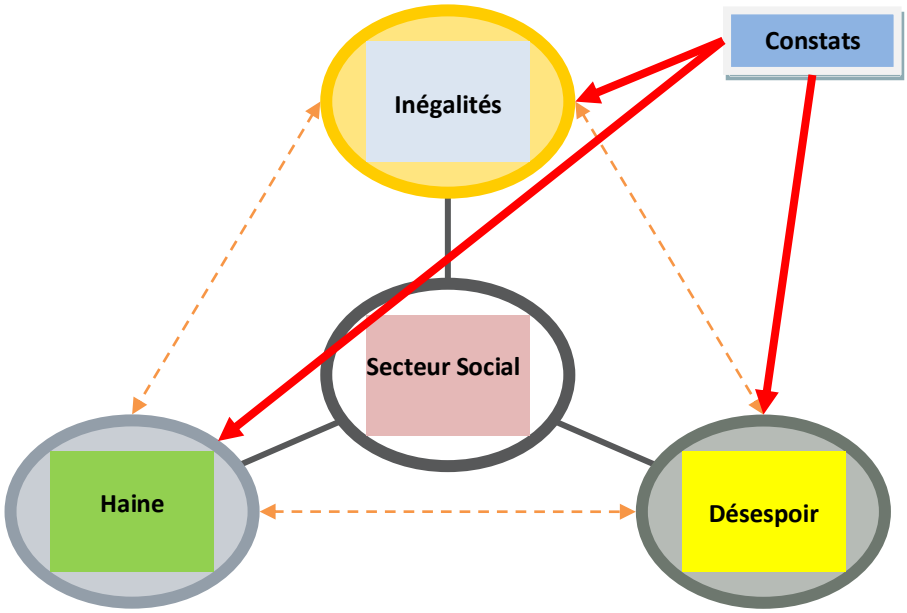

Secteur 3 : Économie

L'Économie Nationale vers les années 1980-1990

Haïti a surtout évolué sur le plan économique vers les années 80 à 90 dans un modèle économique mixte avec un État providence poursuivant dans une certaine mesure les différentes étapes de la croissance économique reconnues généralement, mais avec un grand déficit de stabilité politique comme principal obstacle à l'atteinte de sa maturité économique.

Cependant, les années 80 avaient marqué une forte période de croissance dans le monde tandis qu'Haïti était en pleine récession économique malgré que le régime de Duvalier fils d'alors ait fait choix d'une « *croissance extensive* ». Par contre, à sa chute le 7 Février 1986, c'est toute autre une ère économique qui a été inaugurée avec un choix économique calqué de l'«*École des Chicago Boys* » des années 80 caractérisées par la doctrine économique dite néolibérale avec pour finalité la non intervention de l'État dans la sphère économique et pour crédo venu de la Banque Interaméricaine de Développement « Moins d'État plus de société civile». Le tout de ce choix économique mixé dans une potion suicidaire de l'économie nationale des pays en voie de développement, appelé « la libération à outrance du marché, les barrières libres, la liquidation des entreprises publiques au profit du privé».

Les gouvernements issus de l'après dictature dans leur bamboche démocratique pour certains et leur faux semblant de socialiste ou nationaliste pour d'autres, font rentrer le pays dans la

logique de cette nouvelle doctrine économique et l'ont perpétué jusqu'à aujourd'hui avec ses graves conséquences sur l'économie nationale. Les dégâts les plus connus de cette politique économique, sont la faillite, la délocalisation et/ou la fermeture des usines constituant l'ossature de l'accroissement agro-industriel (IDAI, BNDAI, HASCO, Usine sucrière de Darbonne, FAMOSA etc.), la faillite suivie de la privatisation et/ou de la liquidation des entreprises de l'État et ou à capital public-privé (TELECO devenue aujourd'hui NATCOM où l'État est actionnaire à environ 30%, EDH etc. des années 80).

Ce modèle déstructurant et de pratiques économiques déloyales ont été dénoncés par certains intellectuels haïtiens progressistes, mais souvent fois qualifiés par des détracteurs et des agents propagandistes dudit modèle, de communistes, d'altermondialistes, de gauchistes ou d'extrémistes de gauche.

La situation économique d'aujourd'hui

Selon les enquêtes et les études statistiques réalisées publiées par l'IHSI, la situation se présente comme suit :

IHSI **Situation économique d'Haïti**
• Hausse légère du PIB en 2015 • Après une croissance de 2.8% en 2014, l'économie haïtienne a subi une forte décélération en 2015. Le Produit Intérieur Brut (PIB) qui avait atteint 15.4 milliards de gourdes, en valeur constante l'année dernière, est passé à 15.6 milliards, soit une hausse de 1.2%. Il s'agit là de la plus faible performance réalisée depuis l'exercice fiscal 2010-2011. • Dans l'ensemble, contre-performance du secteur agricole a plombé l'économie haïtienne en 2015. En effet, contrairement à la décroissance de 3.5% calculée en décembre dernier à partir des données partielles et provisoires du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), les nouveaux calculs effectués sur la base des données récentes et plus complètes rendues disponibles par le dit Ministère révèlent une chute, en volume, nettement plus prononcée (-5.4%) de la valeur ajoutée dudit secteur. • Les branches d'activité qui ont le plus contribué à la hausse du PIB en 2015 sont : les industries manufacturières qui ont crû de 4.5% contre 2.7% en 2014, les branches Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et Commerce, Restauration et Hôtellerie qui ont respectivement boosté la croissance à hauteur de 2.3% et de 3.2% de leur valeur ajoutée à prix constant. Vue sous l'angle de la demande interne, la croissance de 2015 a été également soutenue par la Consommation et l'Investissement qui se sont accrus respectivement de 1.0% et de 2.0% en 2015, contre 2.0% chacun en 2014. • Du point de vue de la demande externe, malgré un environnement sociopolitique moins propice aux affaires (grèves répétées, manifestations de rue…), les exportations globales haïtiennes se sont relativement bien comportées avec un accroissement de l'ordre de 2.4% en valeur constante.

- En ce qui a trait à l'évolution des prix à la consommation sur le marché, l'inflation, en glissement annuel, s'est tassée à 11.3% au terme de l'exercice fiscal 2015 dépassant largement les prévisions qui étaient fixées à environ 6.0%. Cette situation est inhérente à la diminution de l'offre de produits locaux sur le marché et à la volatilité du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain.

Produit Intérieur Brut (En millions de Gourdes constantes de 1986-1987)

Branches d'activité	2013-14***	2014 -15***
Agriculture, Sylviculture, Élevage et Pêche	3311	3196
Industries Extractives	19	20
Industries Manufacturières	1206	1261
Électricité et Eau	70	70
Bâtiments et Travaux Publics	1586	1622
Commerce, Restaurants et Hôtels	4323	4474
Transports et Communications	1158	1165
Autres Services Marchands	1779	1817
Services non Marchands	1705	1756
Branche Fictive	(-966)	(-981)
Valeur ajoutée brute totale	141914	14400
Impôts moins subventions sur les produits	1248	1294
Produit intérieur brut	15439	15694
Taux de croissance en %	2.8	1.7

Source: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).
Direction des Statistiques Économiques (DSE)

Du point de vue des secteurs clés de l'économie

Pour le 2ème Trimestre 2015-2016(Janvier-Mars 2016), les indicateurs se présentent comme suit :

- *Industrie*

  - Hausse de 4.1 % de l'Indice de la Production Industrielle en glissement annuel et baisse de 2.3 % par rapport au trimestre précédent.

  - Baisse trimestrielle résultant de l'évolution contrastée des différentes branches d'activité économique. La fabrication de textile (-4.7%), les articles en bois, papier, édition imprimerie (-2.3 %), les produits chimiques (-7.0 %) ont accusé une tendance baissière.

  - Les autres branches telles que: la fabrication des produits alimentaires (0.2 %), les ouvrages métallurgiques (1.7 %) et les produits minéraux non métalliques (3.4 %) ont plutôt affiché une tendance à la hausse.

- *Énergie*

  - Augmentation de l'indice de la production d'énergie électrique de 11.7 % en glissement annuel et de 3.5 % par rapport par rapport au trimestre antérieur.

- Variation trimestrielle positive liée surtout à la hausse de 6.4% de la production thermique, car l'énergie hydroélectrique a plutôt chuté de 67.7%. De même, la consommation facturée a reflété une tendance à la baisse (-3.0%) par rapport au trimestre précédent.

- *Construction*

  - Accroissement de 3.6 % de l'indice de l'activité de construction en glissement annuel, mais chute de 2.7 % par rapport au trimestre précédent.

  - Évolution négative observée pour ce trimestre est compatible à la réduction du nombre de salariés enregistré au cours de ce trimestre et à la diminution de la quantité de ciment importé.

- *Commerce interne*

  - Hausse de 6.3 % de l'indice de l'activité commerciale en glissement annuel et baisse de 6.9 % par rapport au trimestre dernier.

  - Évolution trimestrielle négative en valeur nominale due à la mauvaise performance des branches telles que : Commerce de véhicules automobiles (-8.9), de pièces et d'accessoires de véhicules (-4.6), de produits alimentaires boissons et tabac (-9.7%), de matériaux de construction (-7.1%) d'autres biens de consommation et de la quincaillerie (-1.9%).

- *Prix à la consommation*

  - Poussée inflationniste de 14.2 % de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel et de 3.2 % par rapport au trimestre antérieur.

  - Renchérissement trimestriel du niveau des prix imputable au comportement à la hausse de tous les postes de dépenses, particulièrement de l'alimentation (3.5%), du logement (3.2%), de l'habillement (5.4%) du transport (1.4%) et de l'ameublement (3.5%).

  - L'indice des prix des produits agricoles, de son côté, a augmenté de 19.3 % en glissement annuel et de 1.4 % par rapport au trimestre précédent.

- *Commerce extérieur*

  - Accroissement de 6.1 % de l'indice de la valeur moyenne des importations en glissement annuel et de 5.1 % par rapport au trimestre antérieur.

  - L'indice de la valeur totale, pour sa part, a enregistré une hausse de 2.9 % en glissement annuel et a régressé de 15.9 % par rapport au trimestre précédent, entraînant ainsi un repli du quantum de 3.1 % en glissement annuel et une forte baisse trimestrielle de 11.6%.

Les données statistiques de l'IHSI, montrent que depuis la fin des années 80 jusqu'à aujourd'hui, Haïti évolue dans une sorte de « **Modèle économique hybride** » c'est-à-dire une **économie constituée d'éléments hétéroclites, caractérisée par la dérégulation et le non contrôle de l'économie nationale par l'État, ce dernier laissant ainsi le champ libre à**

l'économie informelle, souterraine et à tout type d'activités économiques illicites et criminelles sur son territoire.

Un État se trouvant dans l'incapacité de définir et de faire choix d'un modèle économique capable d'articuler de manière stratégique les différentes étapes de la croissance économique

D'une manière générale, **l'environnement macroéconomique et institutionnel, demeure fragile**, du fait que les mesures de politique qui sous-tendent **les actions économiques ne paraissent pas s'articuler dans un cadre stratégique cohérent capable de promouvoir l'inclusion socio-économique et la croissance durable à partir d'une Théorie Économique Endogène**.

Matrice des Constats majeurs du diagnostic situationnel du Secteur économique

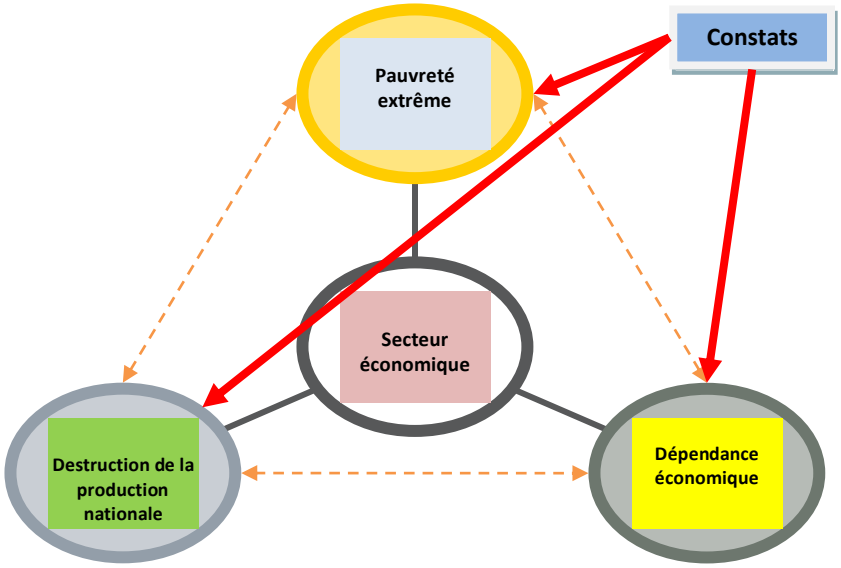

Matrice des Constats Majeurs du Diagnostic de la Situation Sectorielle Globale

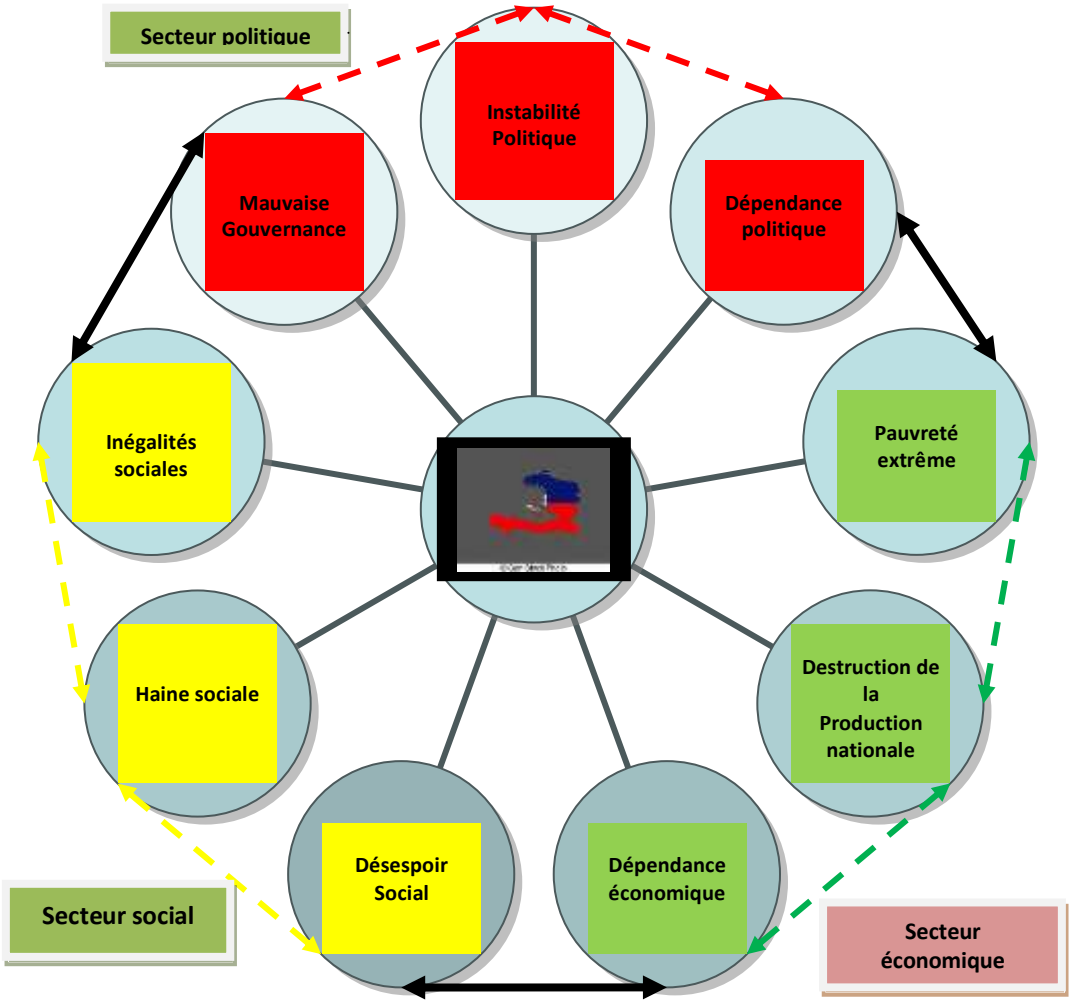

Actions Politiques, par Pilier, Secteur, Axes d'Orientation Stratégique, Objectifs, Sous-objectifs Stratégiques et Résultats Escomptés

Les actions politiques visent à transformer la « Vision stratégique » en réalité à travers les trois (3) Piliers et à matérialiser les Axes d'Orientation Stratégiques dans l'atteinte des Objectifs et Sous-objectifs Stratégiques fixées dans le temps en des Programmes et Projets publics à impact rapide et positif sur l'environnement politique, social et économique du pays tant dans le milieu urbain que rural. Elles sont déterminées à partir du diagnostic situationnel, des Objectifs et Sous-objectifs Stratégiques et sous de manière à agir sur les résultats.

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
❖ **OBJECTIF STRATÉGIQUE**	❖ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
• Reprendre et renforcer de manière durable au terme du quinquennat du mandat présidentiel le contrôle total et effectif du territoire national dans toutes les fonctions régaliennes de l'État haïtien au regard de sa Constitution et ses lois, de ses engagements internationaux, régionaux, subrégionaux, bilatéraux et/ou multilatéraux dans une perspective de Prise en charge du destin de la Nation haïtienne, de l'Édification de la Souveraineté et de la Dignité Nationales.	○ Au terme du quinquennat présidentiel, l'État haïtien contrôle son territoire dans toutes ses dimensions de manière effective. ○ Au terme du quinquennat présidentiel, l'État haïtien assume toutes ses fonctions régaliennes de manière souveraine dans le respect de sa Constitution et ses lois, de ses engagements internationaux, régionaux et/ou subrégionaux tant au niveau bilatéral que multilatéral. ○ Un climat de stabilité politique est établi avec impact positif sur la croissance économique.
✓ **SOUS-OBJECTIF 1**	✓ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
○ « Ré-institutionnaliser » et dynamiser au bout de vingt quatre (24) mois toutes les institutions et tous les pouvoirs de l'État par la proposition de révision de la législation existante ou l'élaboration d'une autre portant organisation et fonctionnement de l'État central et des Collectivités, et statut de la fonction publique centrale et territoriale.	1. Au bout de vingt quatre (24) mois toutes les institutions de l'État central et des Collectivités Territoriales sont institutionnalisées et dynamisées ; 2. Au bout de vingt quatre (24) mois tous les pouvoirs publics de l'État central et des Collectivités Territoriales fonctionnent dans l'interdépendance et dans l'harmonie ; 3. Des révisions de la législation portant

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
	organisation et fonctionnement de l'État, statut de la fonction publique centrale et territoriale et/ou la proposition d'autre législation, sont effectuées ; 4. Les cadres, les fonctionnaires et le personnel de l'Administration centrale et locale travaillent dans de meilleures conditions physiques, psychologiques et salariales ; 5. La confiance des citoyens et des citoyennes, est rétablie dans les institutions et les autorités de l'État central et des Collectivités Territoriales.
ACTIONS POLITIQUES	
1.	Mise en place et opérationnalisation d'une **Commission Présidentielle chargée de l'Institutionnalisation et de la Dynamisation de l'État** tant au niveau central que local.
2.	Proposition de révision de la législation sur l'organisation et le fonctionnement de l'État central et des Collectivités, et du statut de la fonction publique centrale et locale.
3.	Mise en place et opérationnalisation du **Conseil Électoral Permanent**.
4.	Mise en place et opérationnalisation du **Conseil Constitutionnel**.
5.	Proposition de révision du cadre légal portant organisation et fonctionnement de **l'Office de Management et de Gestion des Ressources (OMRH)** en adaptant et fixant plus claire sa mission en le dénommant «**Office de Management Public et de l'Ingénierie de l'État (OMPIE**) ».
6.	Évaluation, adoption et/ou renforcement des Écoles d'État de Gestion publique, de Gestion Financière et des Politiques publiques.
7.	Évaluation et poursuite si nécessaire la **construction en cours des Bâtiments Publics devant loger les Ministères, les institutions et autres structures** détruites par le séisme du 12 janvier 2010.
8.	**Construction de nouveaux Bâtiments publics** devant loger de nouvelles ou autres structures de l'État en cas de besoin notamment le **Conseil Constitutionnel, le Conseil Électoral Permanen**t au besoin.
9.	**Réaménagement et/ou Construction de Blocs Administratifs Départementaux, Communaux**

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
	et de Sections Communales pouvant loger également le Bureau des Parlementaires, les BED, les BEC, les CASEC, les Bureaux d'État Civil et doter d'un Bureau VIP pour les Grands Commis et Fonctionnaires de l'État en cas de séjour de travail ou d'inspection.
10.	Proposition de **révision, adoption et application de la grille salariale et autres avantages au profit des fonctionnaires et personnels de la fonction publique** centrale et locale.
11.	**Construction de Résidences publiques pour les Parlementaires** dans leur Département (Chef Lieu pour les Sénateurs-Sénatrices) et Communes (Circonscription pour les Députés(es)) avec un Appartement VIP pour les Grands Commis et Fonctionnaires en séjour de travail ou d'Inspection.
12.	**Construction de Villages résidentiels publics à un prix forfaitaires pour les fonctionnaires et personnel de la fonction publique de l'État** central et des Collectivités Territoriales.

✓ SOUS-OBJECTIF 2	✓ RÉSULTATS ESCOMPTES
○ Établir et pratiquer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique de Gouvernance respectueuse des droits et libertés des haïtiens et des haïtiennes, ouverte, transparente, rationnelle dans la gestion des affaires de la République, harmonieuse entre toutes les institutions et les pouvoirs de l'État tant au niveau central que local.	1. Les droits et les libertés sont garantis et respectés; 2. Les Affaires de la République sont gérées de manière rationnelle et transparente ; 3. Les relations harmonieuses sont établies et renforcées entre les institutions et les pouvoirs de l'État central et des Collectivités Territoires dans l'autonomie fonctionnelle et décisionnelle; 4. Un climat de confiance, d'ouverture et de respect mutuel entre les pouvoirs de l'État notamment l'Exécutif dans ses deux branches et les forces politiques, économiques et sociales, est établi.

ACTIONS POLITIQUES	
1.	Création, mise en place et opérationnalisation de l'**Office d'Application des garanties et législations relatives aux Droits Humains (OAGLRDH)** qui aura pour mission de veiller à la transversalité des droits et des libertés dans les politiques, d'observer l'applicabilité, de proposer des mécanismes de mise en œuvre, d'évaluer les avancées et de soumettre des rapports tant sur les garanties constitutionnelles, les Pactes, Conventions, Accords dont Haïti est État partie.

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
2.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi portant Achat de Véhicules, Organisation et Fonctionnement du Parc Automobile de l'État et Utilisation par les Grands Commis, Fonctionnaires et Personnels de l'État** ».
3.	Organisation et réalisation de **rencontre trimestrielle** d'**Atelier Bilan sur les Relations entre les trois (3) grands pouvoirs de l'État y compris le Conseil Électoral.**
4.	Organisation et réalisation de **rencontre semestrielle Bilan d'Actions et Perspectives entre l'Exécutif dans ses deux branches et les Maires – Mairesses et deux de leur Cadre administratif et technique les plus importants.**
5.	Organisation et **réalisation de rencontre annuelle en fin de l'année, d'une Audience publique de l'Exécutif dans ses deux branches sur le Bilan et Perspectives des Actions Politiques et Gouvernementales** dont les publics cibles seront les représentants de partis politiques au pouvoir ou dans l'opposition, les représentants de groupes d'intérêt de la société civile du territoire, les représentants d'université publique et privée, les représentants des secteurs religieux, intellectuels, artistiques, les représentants de groupes d'intérêts des secteurs populaire, syndical , paysan et autres.
6.	**Publication annuelle durant le quinquennat du « Rapport Bilan et Perspectives des Actions Politiques et Gouvernementales** » en version imprimée avec un tirage d'**1 million d'exemplaires**, disponible sur le site Officiel de la République d'Haïti
7.	**Réorganisation et consolidation des Sites web des institutions de l'État** en un Seul Site avec des Fenêtres Institutionnelles de l'État central et des Collectivités Territoriales ayant **pour dénomination « Site Officiel de la République d'Haïti».**
8.	**Au niveau de la Justice** : **Évaluer, renforcer le système judiciaire**, créer de meilleures conditions physiques et de fonctionnement de travail des Juges et du personnel de travail notamment par l'aménagement, construction et reconstruction de tribunaux, la révision des salaires des Juges et autres privilèges-avantages.
9.	**Au niveau de la Justice** : Mise en Place d'une **Inspection Judiciaire** chargée de **dépister les juges, les officiers de justice corrompus, les raquetteurs et les faux avocats.**
10.	**Au niveau du système carcéral :** Éliminer la détention préventive prolongée et créer de meilleures conditions de vie carcérale pour les détenus et les personnes en attente de justice.
11.	**Dotation gratuite de tous les Haïtiens et de toutes les Haïtiennes d'une Identité à la naissance et d'une Carte d'Identification Civile** notamment par le renforcement des Bureaux d'État civil et la construction d'autres Bureaux dans les Quartiers et Sections Communales à forte concentration de population.

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
✓ SOUS-OBJECTIF 3	**✓ RÉSULTATS ESCOMPTES**
○ Établir et pratiquer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique de Planification systématique et rigoureuse des interventions sectorielles de l'État, de mise en œuvre, de suivi et évaluation, de contrôle des politiques publiques sectorielles à travers une méthode de Gestion Publique ou de Management Public Planifié par Objectifs-Résultats, de lutte contre la corruption, de détournements et de dilapidation des deniers et biens publics.	1. Les Actions politiques et Gouvernementales sont planifiées, suivies et évaluées de manière régulière et rigoureuse suivant les cycles établis ; 2. Une méthode de Gestion Publique Planifiée ou de Management Public Planifié par Objectifs/Résultats, est établie mettant frein au laxisme et au sinécurisme des fonctionnaires, cadres et personnel de l'État central et des Collectivités Territoriales ; 3. Les institutions de lutte contre la corruption, les détournements des biens publics et de la dilapidation des fonds publics, sont renforcées, remplissent leur mission, exécutent leur saisine, font le suivi des dénonciations ou requêtes en toute liberté et en toute indépendance ; 4. La République d'Haïti est sortie du lot ou de la liste des pays les plus corrompus du monde et de l'Amérique latine-Caraïbes.

ACTIONS POLITIQUES	
1.	Évaluation et renforcement des capacités de Planification Stratégique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, et des autres Ministères. Le MPCE devra changer de dénomination pour devenir « **Ministère de la Planification Stratégique et de la Coordination des Politiques Publiques Sectorielles et Territoriales** (**MPS/CPPST**)».
2.	Élaboration et application d'un «**Manuel Officiel de Planification Stratégique des Actions Politiques et des Politiques Publiques Sectorielles et Territoriales**».
3.	Élaboration et application d'un «**Manuel officiel de Gestion publique Planifiée par Objectifs-Résultats de l'État central et des Collectivités Territoriales** ».
4.	Révision des compétences, évaluation et renforcement des capacités des institutions autonomes de l'État de lutte contre la corruption et les crimes financiers. A ce niveau, il sera envisagé la **fusion en une seule institution UCREF et ULCC** pour une meilleure coordination des actions et de meilleurs résultats.

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
5.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi portant Organisation et Fonctionnement de l'Inspection Générale à l'Achat et aux Usage des Biens, Équipements, Matériels et Fournitures de l'État Haïtien** ». Cette institution aura pour mission d'analyser la qualité des achats, de vérifier et contrôler les stocks, de veiller aux usages faits, de faire des visites sur les lieux sans préavis, de faire des rapports semestriels et/ ou circonstanciés puis soumis aux institutions de lutte contre la corruption et autres pour enquêtes et poursuites judiciaires contre les suspects et/ou présumés coupables.
6.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi portant sur le Statut de la Fonction de Ministre, de Secrétaire d'État, de Directeur Général-Directrice Générale, de Directeur-Directrice des Direction des Services Autonomes de l'État** » notamment la fixation du mandat de fonction comme pour un Exercice renouvelable sur base de résultats, les privilèges et les causes de révocation avant la fin du mandat.

✓ SOUS-OBJECTIF 4	✓ RÉSULTATS ESCOMPTES
○ Établir et pratiquer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Diplomatie Transcontinentale et Souveraine par le positionnement d'Haïti du point de vue géopolitique, géoéconomique, géo-financier, géo-technologique et géoculturel comme État souverain, partenaire et/ou allié d'États de son environnement direct, de son proche environnement et de son environnement lointain.	1. Une Diplomatie Transcontinentale et Souveraine, est établie ; 2. Les relations Sud-Sud sont renforcées par la pro-activité des missions diplomatiques qui en dépistent les opportunités de coopération économique à retombées positives ; 3. Haïti se positionne comme partenaire égal et souverain des autres États du monde et de l'Amérique Latine-Caraïbes ; 4. Les relations Haïtiano-Dominicaines sont souveraines et harmonieuses sur les questions de migration, de commerce et du contrôle de la ligne frontalière.

ACTIONS POLITIQUES	
1.	Élaboration, adoption et application d'un « **Document Stratégique de Politique Diplomatique, Consulaire et de Coopération Externe** »
2.	Évaluation et renforcement des capacités du Ministère des Affaires Étrangères qui devra changer de dénomination pour devenir « **Ministère des Affaires Diplomatiques, Consulaires et de la Coopération Externe.**
3.	Évaluation et/ou renforcement des Missions Diplomatiques et Consulaires, délocalisation et/ou fermeture de certaines d'elles.
4.	Évaluation et/ou renforcement des Relations diplomatiques et de Coopération avec les « Pays

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
	amis d'Haïti » récemment ou de longue date.
5.	Évaluation et/ou renforcement des Relations Diplomatiques et de Coopération avec les pays de l'Amérique Latine –Caraïbes
6.	Évaluation et/ou renforcement de la position d'Haïti dans le CARICOM
7.	Ouverture des Relations diplomatiques, Consulaires et de Coopération vers des Continents africain, asiatique, arabe et européen (sud et centre de l'Europe) à opportunités économiques notamment l'intégration des Blocs économiques, les échanges commerciaux, le transfert de technologie et l'approvisionnement en matières premières d'agro-industries et d'industries de fabrication de pièces industrielles, électroniques, électriques et mécaniques.
8.	Proposition de création d'un « **Centre de Recherche, d'Étude Géostratégique, de Formation et des Relations Internationales (CRESGFRI)**» qui aura pour mission de conduire des recherches et des études en relations internationales, sur les plans géostratégique, géopolitique, géo financière, géo-technologique, géoculturelle et géo-militaire, faire des propositions à l'Exécutif dans ses deux branches, faire des publications autorisées de l'Exécutif, établir des plans et conduire la formation des cadres et personnel diplomatique et consulaire de la République.
9.	Révision des Relations Haïtiano-Dominicaines sur les questions migratoires, commerciales, de localisation des bornes et du contrôle de ligne frontalière.

✓ SOUS-OBJECTIF 5	✓ RÉSULTATS ESCOMPTES
○ Obtenir au bout dix huit (18) mois le retrait définitif du territoire national des troupes militaires onusiennes déployées sur le sol haïtien à travers la Mission des Nations Unies de Stabilisation en Haïti(MINUSTAH) par la définition entre l'État haïtien et le Conseil de Sécurité des Nations Unies d'un calendrier de départ et par l'établissement et déploiement d'une nouvelle Force Militaire de Défense Nationale.	1. Le retrait effectif d'au bout de dix (18) mois des troupes militaires de la MINUSTAH, est obtenu ; 2. L'établissement d'au bout de vingt quatre(24) mois d'une Nouvelle Force Armée apolitique, professionnelle, préventive, offensive et surtout dissuasive avec un premier effectif de troupes des deux sexes au sol de trois (3) milles Officiers de Haut rang, Sous-Officiers, Soldats, d'Infanterie, de Corps de Métier, d'Unité Médicale et de Forces Spéciales, est effectif. 3. L'État haïtien de manière souveraine est apte à contrôler, à sécuriser, défendre son territoire dans tous ses aspects et à assurer la

PILIER 1 : SOUVERAINETÉ	
SECTEUR 1 : POLITIQUE	
AXE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	
➢ Reprise du contrôle total et effectif du territoire national dans toutes ses dimensions	
	protection de ses populations sur l'ensemble du territoire et sur la ligne frontalière.
ACTIONS POLITIQUES	
1.	Mise en place et opérationnalisation d'une **Commission Bipartite Haïti-Nations Unies sur le Retrait des Troupes militaires onusiennes de la MINUSTAH** qui aura pour mission d'élaborer le Document de Retrait, incluant les modalités du retrait progressif, la remise des bases militaires à l'État haïtien, la passation ou la remise d'équipements, matériels et/ou véhicules militaires et le Calendrier.
2.	Mise en place et opérationnalisation d'une **Commission Présidentielle** devant réviser en trois mois et mettre en application les recommandations faites par les Commissions antérieures sur la **reconstitution de l'institution militaire** sur des bases modernes, professionnelles et adaptées aux réalités nouvelles et défis majeurs notamment le contrôle effectif des frontières, la protection de la population en cas de catastrophes naturelles et/ provoquées, la capacité à mener des opérations militaires non conventionnelles ou asymétriques face au terrorisme.
3.	Publication d'un **Arrêté le 18 Novembre 2017 nommant et installant un Haut Etat-Major Intérimaire des Forces de Défense du Territoire National** avec pour mandat de réviser et adapter toute la législation militaire haïtienne en vue de la mise en place de l'institution militaire.
4.	Évaluation des compétences et/ou renforcement des capacités institutionnelles et fonctionnelles du **Ministère de la Défense qui devra changer de dénomination pour devenir « Ministère de la Sécurité du Territoire National (MSTN)** » avec une **Secrétairerie de la Défense Nationale, une Secrétairerie d'État de la Sécurité Publique et une Secrétairerie d'État de la Démographie, de l'Émigration et de l'Immigration** » en vue de répondre aux nouvelles réalités de la sécurité régional et intérieure de l'État et pour une meilleure coordination et mise en œuvre des politiques publiques de sécurité territoriale.
5.	Construction d'un premier Centre de formation de cadets et cadettes ayant pour dénomination «**Académie Militaire Jean Jacques Dessalines Le Grand**» et de cinq (5) grandes Bases militaires à l'intérieur des terres fermes dans les Régions 1. Nippes-Grande'Anse, 2. Artibonite-Centre - Nord-Ouest, 3. Nord-Nord-Est/Nord-Ouest, 4. Ouest-Centre, et 5. Sud-Sud-Est.
6.	Proposition, adoption et d'une « **Loi portant Organisation et Fonctionnement du Service Civique Mixte Obligatoire, et du Service Militaire** ».
7.	Évaluation et/ou renforcement de la coopération militaire avec les pays de l'Amérique Latine notamment l'Équateur et l'ouverture d'autres désireux de contribuer en la matière.
8.	Ouverture de la Coopération Miliaire avec d'autres pays.

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
❖ **OBJECTIF STRATEGIQUE**	❖ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
❖ Développer et/ou renforcer tout au long du quinquennat du mandat présidentiel la cohésion, la justice et la paix sociales dans une perspective de Solidarité, de Stabilité politique durable et de Vivre ensemble dans la Fraternité et la Sororité.	○ La stabilité sociale, la justice et la paix sociales sont établies par la réduction considérable des inégalités, la discrimination et la marginalisation avec effet positif sur la croissance économique. ○ Haïti est classée parmi les pays les plus stables du monde ayant reçu le plus d'investissement étranger. ○ Haïti est classée parmi les pays à destination touristique les plus sécuritaires ayant un accroissement élevé de son taux d'accueil de tourisme venant presque de tous les Continents en particulier ceux les plus proches.
✓ **SOUS-OBJECTIF 1**	✓ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
○ Établir et maintenir tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique de dialogue franc et permanent avec toutes les composantes et secteurs de la société tant du milieu urbain que rural.	1. Un dialogue constant et franc est établi entre l'Exécutif dans ses deux branches, toutes les composantes et secteurs de la société; 2. Les problèmes sociaux sont posés, discutés et résolus dans la concertation, le compromis et/ou le consensus social dans des obligations ou d'engagements mutuels clairement définis et établis.

ACTIONS POLITIQUES	
1.	Mise en place et opérationnalisation d'une **Commission Nationale, Citoyenne-Multisectorielle de Dialogue Social (CNCMDS)** avec les représentants et représentantes de tous les secteurs organisés de la vie nationale ayant pour mission d'adresser tous les problèmes sociaux susceptibles d'avoir des effets négatifs, déstabilisateurs ou destructeurs sur le tissu social et de constituer des obstacles majeurs à la croissance économique, de formuler et d'en proposer des réformes à l'Exécutif dans ses deux branches. Son mandat s'étendra sur le quinquennat présidentiel.
2.	Mise en place et opérationnalisation de **Bureaux de Doléances et d'Actions Sociales**

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
	Territoriales dans toutes les Communes, tous les Quartiers à forte concentration d'habitants et toutes les Sections Communales du pays. Ces bureaux seront gérés par les jeunes résidents des deux sexes de ses zones avec un appui technique permanent des finissants et finissantes stagiaires de la Faculté des Sciences Humaines, de la Faculté d'Ethnologie et d'autres Facultés privées évoluant dans les Sciences Sociales. Ces bureaux auront pour mission de collecter des doléances et des données sociales qu'elles achemineront à la Commission Nationale, Citoyenne-Multisectorielle de Dialogue Social pour suivi avec l'Exécutif des deus branches. Ils feront le suivi des dispositions et des mesures adoptées, des actions envisagées en termes de réponses avec les entités concernées de l'État ayant la charge des réponses à apporter. Ces Bureaux s'évertueront également dans l'**Assistance-Conseil** aux personnes à problèmes familiaux, dans la **Prévention et la Résolution des conflits sociopolitiques non majeurs** ne les exposant pas à des problèmes d'ordre sécuritaire de leur personne.
3.	Mise en place et opérationnalisation d'un « **Programme de Campagne Nationale à la Vie Sociale »** sous la direction et leadership de la Commission Nationale, Citoyenne-Multisectorielle de Dialogue Social. Ce programme se fera sous toutes les formes de communication et s'étendra sur tous les secteurs de la vie nationale et privilégiera pour cible les écoles fondamentales et secondaires, les universités publiques et privées, les enseignants, les partis politiques, les organisations populaires et ou communautaires de base, les organisations de femmes et les confessions religieuses. Des émissions spéciales seront diffusées dans les médias d'État, privés et communautaires tout au long du quinquennat présidentiel.

✓ **SOUS-OBJECTIF 2**	✓ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
○ Établir et maintenir tout au long du quinquennat du mandat présidentiel une Politique d'Équité sociale, d'Intégration Socioéconomique et culturel visant l'élimination des inégalités sociales, de la marginalisation des masses paysannes, de l'exploitation des couches laborieuses urbaines, des jeunes, des personnes vivant avec un handicape, de la violence de genre en particulier aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants des deux sexes.	1. Les inégalités sociales, la marginalisation des couches laborieuses, pauvres urbaines et rurales, des jeunes, des personnes handicapées et des femmes, sont réduites de manière considérable en ayant accès à des services de base de qualité et de proximité; 2. La violence de genre en particulier faite et aux femmes en particulier des femmes, des jeunes filles, des adolescentes-adolescents et des enfants des deux sexes, est réduite à son plus bas niveau ; 3. Les tensions sociales sont réduites par l'intégration socioéconomique des jeunes, la protection sociale des adolescents-adolescentes, des enfants et des vieillards,

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
	l'autonomisation en particulier des femmes et des jeunes filles. 4. Haïti est classé parmi les pays ayant un Indice de Développement Humain (IDH) le plus élevé, en regard de sa Constitution, du Pacte International Relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels et des Objectifs de Développement Durable (ODD).
ACTIONS POLITIQUES	
Education et Formation professionnelle	
1.	Mise en place d'une **Commission Présidentielle de réforme du système éducatif, de l'Enseignement universitaire, supérieur et professionnel** ayant pour mission de diagnostiquer et de faire des propositions adaptées à l'évolution des mœurs, aux besoins nationaux et aux défis mondiaux.
2.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi portant universalité de l'Accès et de la gratuité à l'Education et de la standardisation des manuels pédagogiques et de l'enseignement sur l'ensemble du territoire**.
3.	**Réaménagement, construction et modernisation de bâtiments scolaires standards** à vocation à la fois scolaires et professionnels.
4.	Mise en place et application d'un **programme d'accès gratuit aux uniformes et chaussures, aux ouvrages scolaires, aux fournitures et aux sacs d'école pour les élèves des écoles nationales et des lycées - subventionné à 60% pour les élèves des écoles non publiques**.
5.	Renforcement des mécanismes de renforcement de l'Inspection scolaire par la Mise en place et l'opérationnalisation de **l'Inspection Générale de la Qualité de l'Enseignement, de la Surveillance Éthique et Morale des Gestionnaires et des Professionnels scolaires, du Contrôle des Bâtiments et de l'Environnement Scolaires.**
6.	Créer de meilleures conditions de l'exercice du **Métier d'Enseignant-Enseignante notamment les salaires, les avantages sociaux, la sécurité sociale et la pension et/ou la retraite tant dans le secteur public que non public.**
7.	Mise et application de **Mesures visant à doter les Professionnels de l'enseignement public et non public d'une Carte d'Enseignant et de Sécurité Sociale** renouvelable chaque cinq (5) ans demeurant la propriété de l'État haïtien. Cette mesure permettra d'avoir une Base de données sur les professionnels de l'éducation.

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
8.	Adoption de mesures législatives et de politiques publiques visant l'**Adaptation et le renforcement de la formation professionnelle** aux besoins de la croissance économique nationale.
9.	Adoption de mesures législatives et de politiques publiques visant la révision, le renforcement et l'adaptation de l'éducation et/ou de la formation des adultes aux besoins de la croissance économique par la mise en place d'un « **Programme national Alpha-IT-Professionnelle adaptée**» combinant l'alphabétisation, l'information technologique et la profession adaptée.
Santé	
10.	Mise en place d'une **Commission Présidentielle de Réforme du système de santé** ayant pour mission de réviser, de diagnostiquer le système de santé sur l'ensemble du territoire, de formuler et de faire des recommandations pour des politiques publiques qui sont seront par le MSPP qui changera de dénomination pour devenir «**Ministère de la Santé, de la Pharmacologie, de la Recherche Médicale**».
11.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi portant Révision et ou fixation du statut de la fonction professionnelle de santé dans le secteur public et privé** » en vue de meilleures conditions de travail, des avantages et privilèges y relatifs.
12.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi, portant organisation et fonctionnement des cliniques, des hôpitaux, des centres hospitaliers et des laboratoires privés, et Création du Conseil supérieur de la déontologie professionnelle et d'inspectorat médical** »
13.	Augmentation de la couverture sanitaire avec la mise en place d'un **système mobile de soins de santé par automobiles et autres véhicules roulants, hélicoptères et bateaux médico-sanitaires** pouvant atteindre les populations éloignées du territoire.
14.	Émission d'une **Carte Nationale d'accès gratuit aux soins de santé dans les centres et hôpitaux publics – et Subventionné à 40% par l'État pour l'accès au secteur privé de santé** avec pour dénomination « **Claire Heureuse –Santé** »
15.	Dotation d'un **centre ambulancier bien équipé dans chaque département** selon sa taille, sa géographie et sa démographie
16.	Dotation des communes, des quartiers et des sections communales à forte concentration d'habitants de **pharmacies communautaires**.
17.	Évaluation et proposition de **construction de nouveaux centres sanitaires, centres hospitaliers et hôpitaux publics dans les communes et sections communales au besoin réel**.
18.	Promotion et encadrement de la médecine traditionnelle

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
Logement	
19.	Mise en place et opérationnalisation d'une **Commission de Logements** ayant pour mission de diagnostiquer la situation et d'en faire des recommandations à l'Exécutif dans ses deux branches.
20.	Mise en place et opérationnalisation d'un **Programme de logements sociaux urbains et modernes construits en hauteur ne dépassant pas plus de deux étages** au profit des couches moyennes laborieuses de la Capitale et des Villes de Province à forte concentration urbaine à un prix forfaitaire payable par crédit bancaire public sur une période 30 ans. Ces Logements sociaux se construiront sous forme de **Villages Sociaux** dans des zones sécuritaires et d'un environnement sanitaire et écologique favorables pour une population ne dépassant pas 1000 résidents. Ils comprendront un système de sécurité, d'approvisionnement d'eau et d'énergie, des espaces publics, des espaces de jeux, des Gymnases Socioculturelles et Sportives, de magasins et de centres hospitaliers, d'un service de transport en commun du lieu de résidence à des points fixes de regroupement pour le retour.
21.	Mise en place et application d'un **Programme d'aménagement de « Maisons-lakou » et de construction de logements sociaux ruraux dans des sections communales à forte concentration d'habitants.** L'aménagement des « Maisons-lakou et de construction des logements sociaux ruraux seront payés en contrepartie par les bénéficiaires sous forme de crédit payable en espèce ou l'équivalent en denrées qui seront comptabilisées par les **Banques rurales, de crédit et d'investissement agricole solidaire** qui seront établies à cette fin.
Culture	
22.	Construction d'un **Centre Socioculturel** dans chaque Ville, Quartier à forte concentration d'habitants et Section Communale pouvant servir d'espace de vie sociale, d'éducation civique, de formation artistique (musique, danse, peinture, théâtre), de loisirs sains pour toutes les âges selon des programmes et périodes bien établis.
23.	Mise en place et adoption d'un **Programme de Diffusion massive et d'accès à la culture** sous toutes ses formes à effet positif sur la croissance économique tout en préservant la culture nationale.
24.	Révision et/ou renforcement la législation nationale sur la protection des droits d'auteurs.
25.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi portant Journée Nationale de l'habillement et de la consommation nationale** »

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
26.	Révision et/ou renforcement de la législation nationale sur « **La réglementation de la nature et de la diffusion des musiques et films de production nationale et/ou étrangère ayant des effets pervers sur les enfants, les jeunes et la morale publique »**
Environnement	
27.	**Révision et renforcement de la législation sur l'environnement.**
28.	Adoption de mesures visant le respect des engagements de l'État haïtien en faveur de la **protection de l'environnement notamment l'application des législations nationale et internationale** en la matière.
29.	Mise en place et application d'un **Programme de Protection de l'Environnemen**t. Ce programme s'étendra dans toutes les écoles, les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les confessions religieuses, le secteur sportif, les partis politiques, les groupes populaires et les organisations communautaires de base.
30.	**Renforcement des capacités budgétaires et opérationnelles des institutions de l'État intervenant dans la gestion de l'environnement** notamment la protection des bassins versants, la faune et la flore nationale, les zones écologiques de réserve nationale.
31.	Mise en place d'un **Programme de remplacement des véhicules polluants de transport en commun** et/ou privés circulant dans la capitale et des villes de province à travers un programme « **Achat + Financement-Véhicule** » **remboursable sur 60 mois à un taux d'intérêt forfaitaire**. Ces véhicules recueillies seront démolis et transformés dans des Usines de transformation des résidus solides. Ces véhicules seront commandés et distribués à travers un **« Consortium Public-Privé » ou l'État sera majoritaire à 60% d'actions.**
Famille	
32.	Proposition, adoption et application d'une « **Loi portant tutelle sociale et économique de la famille sur les enfants majeurs jusqu'à 25 ans**» étant sous la responsabilité de leurs parents. Cette proposition de loi visera à rétablir le contrôle social et la lutte contre la délinquance juvénile à travers l'autorité familiale et/ou parentale.
33.	Adoption de mesures législatives et de politiques publiques visant l'application des garanties constitutionnelles en faveur de la famille en ses articles 259 à 262 (Constitution Haïtienne - 1987).
Femme	

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
34.	**Adoption de mesures législatives et de politiques publiques visant l'application des législations nationale et internationale** visant la protection des femmes notamment le respect du quota de 30%, la mise en place de programme d'intégration socioéconomique, la participation politique, la lutte contre la violence de genre.
35.	**Évaluation et renforcement des capacités du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes** pour mieux définir et mettre en œuvre ses politiques publiques en la matière.
36.	Mise en place et application d'un **« Programme d'Encadrement Socioéconomique, Politique et d'Autonomisation des Femmes » visant la déféminisation de la pauvreté extrême, à lutter contre la marchandisation du corps et sexe des femmes, des adolescentes et des jeunes filles, la marginalisation et la stigmatisation politique ».**
Enfant	
37.	**Adoption de mesures législatives et de politiques publiques visant l'application des législations nationale et internationale** visant la protection de l'enfant notamment le droit à l'existence, à une identité, à une famille ou une famille d'accueil, à l'éducation, à la santé et aux loisirs.
38.	**Aménagement et/ou construction de Centres d'Accueil Modernes** dans chaque Département dans des Communes ou Sections Communales à fort pourcentage d'enfants de rues, d'orphelins et victimes de violence domestique en vue de leur intégration sociale et psychologique.
39.	Adoption de mesures législatives et sécuritaires visant à **éradiquer la domesticité et l'exploitation des enfants à des fins de travail sous-payé, de prostitution, de crime organisé, de trafic d'armes et de stupéfiants, la violence familiale et scolaire sur les enfants, la déperdition scolaire et le détournement des mineures filles.**
40.	Adoption de mesures sécuritaires surveillant et réprimandant l'accès des enfants dans des milieux de dépravation et de débauches de toutes sortes notamment, les bordelles et les maisons privées de pornographie.
41.	Évaluation et/ou renforcement des capacités institutionnelles et d'actions de l'Institut du Bien-Etre et de Recherche Social, la Brigade de Protection des Mineurs., les Maisons carcérales pour Mineurs.
Jeunesse	
42.	Mise en place et application d'un **« Programme d'intégration socioéconomique et d'initiation des jeunes à l'autonomisation »** visant à combattre la délinquance juvénile sous toutes ses formes notamment l'association à des activités de gang, de crime organisé, de trafic de

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
	stupéfiant, d'alcoolisme, de tabagisme, de dépravation sexuelle et de prostitution.
43.	Mise en place et application d'un « **Programme Public-Privé de Placement des Jeunes universitaires et professionnels en stage dans les institutions publiques et dans les Entreprises privées** ». Ce programme visera à développer la confiance en soi des jeunes et surtout à les détourner de la délinquance. Il constituera une Base de données de Ressources Humaines aptes à renouveler et/ou à intégrer le personnel de gestion ou le marché du travail du secteur public et privé.
44.	**Évaluation et renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sports et d'Action Civique** pour mieux définir et mettre en œuvre ses politiques publiques en la matière.
Personnes handicapées	
45.	Adoption de mesures visant l'**Application des législations nationale et internationale garantissant et protégeant les droits et libertés des personnes handicapées**.
46.	Adoption de mesures relatives à la mise en place d'un « **Programme d'Intégration Socioéconomique et Culturel des personnes handicapées** » sur l'ensemble du territoire visant à la lutter contre la stigmatisation, la marginalisation et la paupérisation de cette catégorie.
47.	Mise en place et opérationnalisation sous le contrôle de l'entité étatique concernée d'une «**Inspection générale à la prise en compte des besoins spécifiques des Personnes Handicapées dans les constructions de logement, de bâtiments publics et d'entreprises privées, d'Espace de loisirs, de travail, d'universités, d'écoles »**
48.	**Évaluation et renforcement des capacités du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées** en vue de mieux définir et mettre des politiques en la matière.
Des populations haïtiennes à l'étranger	
49.	**Mise en place d'une Commission Présidentielle sur l'intégration socioéconomique et politiques des populations haïtiennes à l'étranger** ayant pour mission de recenser les populations, de faire le diagnostic de leur situation migratoire, de formuler et de proposer des recommandations d'actions politiques et gouvernementales. Cette commission aura pour tâches d'élaborer une « **Charte des droits et libertés des Populations Haïtiennes à l'Étranger** » et une **« Loi portant intégration socioéconomique et politique dans la vie nationale des populations haïtiennes à l'étranger ».**
50.	Organisation et réalisation d'une **Assemblée Générale des populations haïtiennes à l'étranger en vue de la validation et de l'adoption de la « Charte des droits et libertés des populations haïtiennes à l'étranger** ».

PILIER 2 : SOLIDARITÉ	
SECTEUR 2 : SOCIAL	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
➢ Développement et/ou renforcement de la cohésion, de la justice et de la paix sociales	
51.	Proposition, adoption et application de la « **Charte des droits et libertés des populations haïtiennes à l'étranger** » et de la «**Loi portant intégration socioéconomique et politique dans la vie nationale des populations haïtiennes à l'étranger »**.
52.	**Évaluation et renforcement des capacités du Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger qui** changera de dénomination pour devenir **« Ministère de la Protection des Droits et de l'Intégration des Populations Haïtiennes à l'Étranger (MPDIPHE».**
Solidarité sociale	
53.	Mise en place et application d'un «**Programme de Solidarité Sociale** » en faveur des personnes de 3ème âge ou vieillards, des personnes en situation socioéconomique difficile par l'allocation d'une solidarité financière pour des besoins vitaux (logement, scolarité) et l'**Émission d'une Carte de « Solidarité Sociale** » offrant la gratuité de services pour la satisfaction des besoins vitaux, santé, nourriture et produits d'hygiène.
54.	**Évaluation et renforcement des capacités de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS)** qui changera de dénomination pour devenir «**Fonds de Solidarité Sociale(FSS)»**

PILIER 3 : PROSPÉRITÉ	
SECTEUR 3 : ÉCONOMIE	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 3	
➢ Redémarrage et Dynamisation de l'Économie Nationale	
❖ **OBJECTIF STRATEGIQUE**	❖ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
❖ Redémarrer et dynamiser l'Économie Nationale tout au long du quinquennat du mandat présidentiel en vue de reclasser Haïti dans l'économie mondiale et de l'Amérique latine-Caraïbes avec une croissance passant de 2% à 14% PIB par la mise en place et l'application d'une Politique Économique Mixte, Solidaire, Planifiée et Financière à Croissance Accélérée dans une perspective de Développement et/ou renforcement de la Production Nationale dans une « Approche Stratégique basée sur la Croissance économique ternaire à effet multiplicateur de création et de redistribution équitable de Richesse »	○ L'Économie Nationale a démarré et est dynamisée ; ○ La Production Nationale est relancée et contribue à la croissance économique ○ Haïti est reclassé d'un des pays les plus pauvres du monde et de l'Amérique Latine-Caraïbes à un des « Pays Émergents » en voie de progrès économique durable.
✓ **SOUS-OBJECTIF 1**	✓ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
Faire passer dans l'intervalle de deux (2) ans et six (6) mois du quinquennat du mandat présidentiel la croissance d'environ de 2% à 9% PIB par l'application d'une Politique économique mixte solidaire, planifiée et financière visant le développement de la Production nationale orientée vers une « croissance intensive» par la transformation des conditions de productions traditionnelles, la constitution d'un capital social solidaire et l'introduction du progrès technique contrôlé dans l'agriculture et l'industrie.	1. Une Politique Économique Mixte Solidaire, Planifiée et Financière, est définie et appliquée ; 2. Les conditions de productions traditionnelles agricoles et industrielles sont transformées grâce à la constitution d'un capital social solidaire et l'introduction du progrès technologique dans l'agriculture et l'industrie ; 3. La Production nationale se dynamise et contribue à la croissance économique ; 4. Dans l'intervalle de deux(2) et six(6) mois la croissance d'Haïti est passée de manière accélérée de 2% à 5% du PIB avec une réduction considérable du défit de la balance commerciale.
ACTIONS POLITIQUES	
Relance et dynamisation de l'Économie et de la Production Nationales	

PILIER 3 : PROSPÉRITÉ	
SECTEUR 3 : ÉCONOMIE	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 3	
➢ Redémarrage et Dynamisation de l'Économie Nationale	
1.	Définition et Application d'une **Politique économique mixte solidaire planifiée et financière.**
2.	Injection d'un flux de capitaux de f**inancement de la production nationale au moyen de prêt à un taux forfaitaire sur 30 ans, de moyens technologiques modernes dans l'agriculture et l'agro-industrie, l'élevage et la pêche**, aux initiatives de mise en place de **coopératives et d'entreprises mixtes** dans les secteurs.
3.	Mis en Place de **Banques d'Encadrement technique, d'Approvisionnement en Intrants et Équipements Agricoles et Agros Industriels** » dans chaque Département et de **Bureaux d'Appui Technique** dans chaque Commune et Section Communale à vocation agricole massive.
4.	Valorisation et **irrigation des plaines et terres cultivables en montagne pour l'accroissement de la production des légumes et des tubercules**.
5.	**Aménagement et/construction de routes d'automobiles et/ou ferroviaires de pénétration des zones agricoles du territoire.**
6.	Révision, proposition, adoption et application de **« Loi organisant l'exploitation, l'extraction, le transport, le stockage, la transformation et la commercialisation des Ressources minières »**
7.	Création de **Sociétés et/ou d'Entreprises Mixtes d'Exploitation, de Transformation et de Commercialisation des Produits Miniers.**
8.	Augmentation de la capacité en **Énergie électrique domestique et industrielle par la Construction de Centrales Électriques solaires, hydrauliques, thermiques, éoliennes et bioénergies** en appui au développement de l'Industrie et de l'Agro-industrie.
9.	**Construction de Terminales Hautement Sécurisées de Stockage et de Réserve Stratégique des Produits Pétroliers et des Gaz naturels** (propane) dans sept (7) autres Départements du territoire à part l'Ouest (Nord, Sud, Sud-Est, Nord-Ouest, Nippes, Artibonite, Grande-Anse)
10.	Aménagement et/ou **Construction d'autres Ports Commerciaux à Terminale Ferroviaire** pour l'**Interconnexion directe** avec les **zones agricoles à pénétration ferroviaire**.
11.	**Évaluation et renforcement des entités étatiques concernées.**

✓ **SOUS-OBJECTIF 2**	✓ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
○ Atteindre au bout de cinq (5) ans au terme du quinquennat du mandat présidentiel une de 14% PIB par l'intensification de l'application de la Politique économique	1. La Politique Économique Mixte Solidaire Planifiée et Financière, est évaluée, adaptée au besoin et intensifiée;

PILIER 3 : PROSPÉRITÉ	
SECTEUR 3 : ÉCONOMIE	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 3	
➢ Redémarrage et Dynamisation de l'Économie Nationale	
mixte solidaire, Planifiée et Financière visant le Renforcement de la Production nationale orientée vers une « croissance extensive et innovante» à travers le développement de nouvelles branches et de nouveaux marchés par l'accroissement de la quantité des facteurs de production où le pays devra commencer à produire les biens qu'il importait autrefois, à atteindre l'autosuffisance alimentaire, et à réduire considérablement le déficit commercial et budgétaire.	2. De nouvelles branches, de nouvelles filières et de nouveaux marchés avec l'accroissement de la Production Nationale, sont développés grâce à la croissance extensive et innovante. 3. La Production nationale conduit vers l'autosuffisance alimentaire permet de produire certains biens importés autrefois ; 4. La position d'Haïti a progressé dans la liste des pays produisant plus de richesse avec une croissance accélérée passant de 5% à 8.5 du PIB avec une balance commerciale positive.
ACTIONS POLITIQUES	
Accroissement de l'Économie et de la Production Nationales	
1.	Maintien et intensification de la politique économique mixte solidaire planifiée et financière;
2.	**Urbanisation et modernisation intensifiée de Port-au-Prince** avec la Construction du Palais National, l'achèvement du Palais des Ministères, la construction de nouveaux bâtiments commerciaux, la reconstruction du Stade Sylvio Cator, la construction d'un grand gymnase moderne, le réaménagement d'espaces publics verts, la construction du Musée-Panthéon des artistes et poètes.
3.	**Construction de nouvelles infrastructures routières** de modernisation du transport en commun notamment de deux (3) **lignes de métro, l'une reliant le centre du Bord de Mer de Port-au-Prince jusqu'à Léogane et l'autre jusqu'à la Ville de Saint-Marc avec une Ligne secondaire vers Delmas, Tabarre jusqu'à Croix des Bouquets et une autre Carrefour Santo-Plaine jusqu'à Carrefour Marassa vers Croix des Bouquets.**
4.	**Urbanisation et modernisation de la Vile Impériale Jacques 1er (Marchand-Dessalines)** à vocation d'une nouvelle destination touristique locale et mondiale avec la **Construction du Plus Grand Musée-Panthéon du monde destiné à Jean Jacques Dessalines sur les Collines logeant le « Fort de la Fin du monde** »
5.	Début de construction d'une **nouvelle Ville moderne dans le Nord qui portera le nom « Roi Christophe Ville », aux environs du côté Nord-Est de la Ville du Cap-Haïtien** qui sera réaménagé et protégée. Et une autre **Mégapole** également dans le Sud ou entre le Sud et Sud-Est portant le nom de « Quisqueya-Bohio-Ville.

PILIER 3 : PROSPÉRITÉ	
SECTEUR 3 : ÉCONOMIE	
AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 3	
➢ Redémarrage et Dynamisation de l'Économie Nationale	
6.	Réaménagement et modernisation des autres villes ou la construction d'autres
7.	**Construction d'un Campus Universitaire Moderne et Standard dans chaque Département** capable de répondre aux besoins nationaux et internationaux avec une emphase de la transmission de savoir scientifique pour la croissance économique.

✓ **SOUS-OBJECTIF 3**	✓ **RÉSULTATS ESCOMPTES**
• Créer et laisser au terme du quinquennat du mandat présidentiel, un Cadre macroéconomique et de conditions objectives de Prospérité économique à impact positif sur la vie de la population à tous les niveaux par la dynamisation de l'Économie Nationale vers la maturité dans la perspective pour que l'Économie nationale puisse atteindre dans les cinq prochaines années une croissance de 20% PIB.	1. Un cadre macroéconomique de Prospérité et de distribution de richesse, est laissé pour les dix (10) prochains quinquennats à venir ; 2. L'Économie Nationale commence à atteindre sa maturité avec la Production Nationale qui a généré des produits de consommation de masse pour le marché interne et pour l'exportation ; 3. L'extrême pauvreté est éradiquée avec une croissance passant de 8.5% à 14.5% de PIB ; 4. Haïti conforte sa position parmi les pays produisant plus de richesses dans le monde et en Amérique Latine-Caraïbes.

ACTIONS POLITIQUES	
L'Ère de la maturité de l'Économie et de la Production Nationales	
1.	Élaboration et publication d'un **Document Stratégique de Mémoire sur la Politique Économique Mixte Solidaire Planifiée et Financière à Croissance Accélérée.**
2.	Mise en place d'**Entreprises Mixtes Industrielles** de fabrication de **pièces mécaniques, électromécaniques, électroménagères, aéronautiques et électroniques de pointe.**
3.	Mise en place d'**entreprises Mixtes industrielles** de construction et/ou d'assemblage d'automobile, d'avions et de bateaux**.**
4.	Intensification de la modernisation des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires.

IMPACT DES ACTIONS ET RESULTATS DES POLITIQUES PUBLIQUES A CROISSANCE ACCELEREE

Secteurs	Branches d'activité & Filiere	2013-14***	2014-15***	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021	
Primaire	Agriculture, Sylviculture, Elevage et Pêche & Industrie Agro-alimentaire	3,311	3,196	3,242	1%	3,300	1.79%	4,250	28.79%	4,700	10.59%	5,200	10.64%	5,800	11.54%
	Industries Extractives	19	20	21	5%	22	4.76%	23	4.55%	24	4.35%	25	4.17%	26	4.00%
Secondaire	Industries Manufacturières & des Equipements	1,206	1,261	1,280	2%	1,300	1.56%	1,350	3.85%	1,400	3.70%	1,500	7.14%	1,650	10.00%
	Electricité et Eau	70	70	72	3%	86	19.44%	100	16.28%	120	20.00%	145	20.83%	175	20.69%
	Bâtiments et Travaux Publics Infrastructure et Logements sociaux	1,586	1,622	1,670	3%	1,890	13.17%	2,100	11.11%	2,400	14.29%	2,700	12.50%	3,000	11.11%
Tertiaire	Commerce, Restaurants et Hôtels	4,323	4,474	4,500	1%	4,600	2.22%	5,000	8.70%	7,000	40.00%	8,000	14.29%	10,000	25.00%
	Transports et Communications	1,158	1,165	1,180	1%	1,200	1.69%	1,210	0.83%	1,250	3.31%	1,350	8.00%	1,400	3.70%
	Autres Services Marchands	1,779	1,817	1,850	2%	1,900	2.70%	1,910	0.53%	2,000	4.71%	2,050	2.50%	2,100	2.44%
	Services non Marchands	1,705	1,756	1,790	2%	1,800	0.56%	1,850	2.78%	1,900	2.70%	1,900	0.00%	1,950	2.63%
	Branche Fictive	(966)	(981)	(932)	-5%	(882)	-5.36%	(833)	-5.56%	(784)	-5.88%	(763)	-2.68%	(741)	-2.88%
	Valeur ajoutée brute totale	14,914	14,400	14,673	2%	15,216	3.70%	16,960	11.46%	20,010	17.98%	22,107	10.48%	25,360	14.71%
	Impôts moins subventions sur les produits	1,248	1,294	1,300	0%	1,206	-7.23%	1,200	-0.50%	1,371	14.25%	1,475	7.59%	1,550	5.08%
	Produit intérieur brut	15,439	15,694	15,973	2%	16,422	2.81%	18,160	10.58%	21,381	17.74%	23,582	10.29%	26,910	14.11%
	Taux de croissance en %	2.80%	1.65%	1.78%		2.81%		10.58%		17.74%		10.29%		14.11%	
	***Source: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).														

MANAGEMENT PUBLIC STRATEGIQUE PLANIFIE PAR OBJECTIFS / RESULTATS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POLITIQUE

Le Programme Politique présentement conçu ne vient pas tout chambarder et semer la pagaille politique dans la gouvernance de l'État haïtien. Il respectera la logique régalienne et souveraine de « continuité de l'État » en prenant en compte les Documents Stratégiques de Développement qui ont été élaborés par les Gouvernements antérieurs dont certaines avancées y ont été faites.

Cependant, la situation socioéconomique actuelle du pays montre clairement que les objectifs fixés et les résultats escomptés n'ont pas apporté ni de croissance rapide ni amélioré la vie des populations haïtiennes au cours de ces cinq dernières années post séisme du 12 janvier 2010. La vision, les objectifs stratégiques et les programmes n'étaient-ils pas clairement définis et cohérents ? Ou c'est le choix voire l'absence d'un Modèle de Management Public ou encore la Mauvaise Gouvernance qui ont été à l'origine de cette « méformance » de l'État haïtien qui ont conduit le pays vers un « État failli » et le classé parmi les 25 pays les plus pauvres au monde et le plus pauvre de l'Amérique Latine-Caraïbes?

Le Programme Politique est dans une certaine mesure en adéquation avec certaines idées forces de ces Documents Stratégiques à travers ces trois (3) principaux **Piliers [Souveraineté-Solidarité- Prospérité]** et ces trois (3) principaux **Secteurs [Politique-Social-Économie]**.

Le **Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti (PARDH-Mars 2010)** et le **Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH-Juin 2012)-« Pays émergeant en 2030 »**, ont définit une vision et des orientations pour Haïti :

- Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis.

- Une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale.

- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif.

- Une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont notre pays a besoin pour sa refondation.

Ces deux documents ont déterminé quatre chantiers d'actions politiques et gouvernementales:

1. **La refondation territoriale**, qui passe par l'identification, la planification et la gestion des nouveaux pôles de développement, la stimulation du développement local, la reconstruction des zones affectées, la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance (routes, énergie et communication), la gestion du foncier garantissant la protection de la propriété et facilitant l'avancement des grands projets.

2. **La refondation économique**, qui avec la valorisation des secteurs clés, doit viser la modernisation du secteur agricole dans ses composantes offrant un potentiel exportable comme les fruits et tubercules, l'élevage et la pêche avec comme objectif la sécurité alimentaire, le développement d'un secteur de la construction professionnelle, doté de lois et règlements antisismiques et anticycloniques et des structures d'application et de contrôle, la poursuite des activités de l'industrie manufacturière, l'organisation du développement touristique.

3. **La refondation sociale** priorisant en tout premier lieu un système éducatif garantissant l'accès à l'école à tous les enfants, offrant une éducation professionnelle et universitaire en adéquation avec l'exigence de modernisation de notre économie, un système de santé assurant une couverture maximum sur tout le territoire, une protection sociale pour les salariés et les plus vulnérables.

4. **La refondation institutionnelle** qui immédiatement s'attaquera à la remise en fonctionnement des institutions étatiques en priorisant les fonctions les plus essentielles, la redéfinition de notre cadre légal et règlementaire pour mieux l'adapter à nos besoins, la mise en place de la structure qui aura le mandat de gérer la reconstruction, l'établissement d'une culture de transparence et de reddition de comptes qui rende la corruption impraticable sur notre territoire.

Le Programme politique présentement défini se propose d'évaluer ces deux documents en vue de les adapter aux problèmes socioéconomiques et politiques, aux défis et aux enjeux de l'heure, et également aux nouvelles donnes géopolitiques, géoéconomiques et géo-financières mondiales, régionales et subrégionales.

Ainsi, il s'avère nécessaire de doter l'État haïtien d'un « Nouveau Management Public » non classique, mais stratégique et planifié en vue de conduire le pays vers la reconquête de sa souveraineté dans toutes les fonctions régaliennes de l'État.

Pour ce faire, le Programme politique se propose, d'établir, d'implanter et d'appliquer un **Système de « Management Public Stratégique Planifié par Objectifs/Résultats (MPSPOR) ».** Ce système de management public s'articulera autour de cinq (5) Axes de Performance (AP) :

- **Axe de Performance 1** : Actions politiques et Gouvernementales Planifiées

- **Axe de Performance 2 :** Budgétisation Déconcentrée et Sensible au Genre
- **Axe de Performance 3 :** Gouvernance Transparente et de Redditions de compte
- **Axe de Performance 4 :** Régularité et Efficacité administratives
- **Axe de Performance 5 :** Fourniture de Services de Qualité et Équitables

L'implémentation et l'application de ce système de management public requerra la redénomination et la redéfinition de la mission de certains ministères, la création d'autres, la fusion de certains d'entre eux, et de nouvelles structures étatiques consultatives et/ou de contrôle pouvant répondre aux exigences de la nouvelle dynamisation de l'État et s'évertuer à l'atteinte des objectifs et sous-objectifs stratégiques du Programme politique. Ces changements s'effectueront comme suit :

Ministères /Secrétaireries existants – Fusion et/ou Nouvelle dénomination	
Dénomination actuelle	**Éclatement /Fusion /Nouvelle Dénomination**
➢ Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	○ Ministère de l'Économie, de la Production Nationale Multi Filière et Sectorielle (MEPNMFS) ○ Ministère des Finances, du Crédit et de l'Investissement Solidaire (MFCIS)
➢ Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication (MPTPC)	○ Ministère des Travaux Publics et d'Urbanisation Territoriale (MTPUT) ○ Ministère des Sciences de la Technologie et de la Communication (MSTC)
➢ Ministère des Affaires Étrangères (MAE)	○ Ministère des Affaires Diplomatiques, Consulaires et de la Coopération Externe (MADCCE)
➢ Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)	○ Ministère de la Planification Stratégique, de la Coordination des Actions et des Politiques Publiques Sectorielles-Territoriales (MPCAPPS)
➢ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural	○ Ministère de la Production Agricole, Animale, des Ressources Naturelles et de l'Agro-Industrie (MPAARNAI)
➢ Ministère de l'Environnement(ME) ➢ Secrétairerie à l'Énergie	○ Ministère de l'Environnement, des Mines et de l'Énergie (MEME)
➢ Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	○ Ministère du Commerce, du Contrôle de

Ministères /Secrétaireries existants – Fusion et/ou Nouvelle dénomination	
Dénomination actuelle	**Éclatement /Fusion /Nouvelle Dénomination**
	Qualité et de la Consommation (MCCQC) ○ Ministère de l'industrie des Biens et d'Équipements
➢ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	○ Ministère de la Décentralisation, de la Déconcentration et des Collectivités Territoriales (MDDCT)
➢ Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)	○ Ministère de la Santé, de la Pharmacologie et de la Recherche Médicale (MSPRM)
➢ Ministère de la Défense	○ Ministère de la Sécurité du Territoire Nationale(MSTN) - Secrétairerie d'État de la Défense (SED) - Secrétairerie d'État de la Sécurité Publique (SESP) - Secrétairerie d'État de la Démographie et de l'Immigration et de l'Émigration (SEDIE)
➢ Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MAHAVE)	○ Ministère de la Protection des Droits et de l'Intégration des Populations Haïtiennes à l'Étranger (MPIPHE)
➢ Ministère du Tourisme	○ Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Protection des Patrimoines (MTCPP)
➢ Ministère de la Culture	○ Ministère de l'Information, des Masses Médias et des Cultes (MIMMC)
➢ Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)	○ Ministère de la Justice et des Droits de la Personne (MJDP)
➢ Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	○ Ministère de l'Education, de l'Enseignement et Universitaire et Supérieur, de la Formation et de l'Intégration Professionnelle (MEEUSFIP)
➢ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC)	○ Ministère de la Jeunesse, de la Recherche, des Sciences Sportives et de l'Action Civique
➢ Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)	○ Pas de changement
➢ Ministère à la Condition Féminine et des Doits des Femmes (MCFDF)	○ Ministère de l'Équité de Genre et de la Famille (MEGF)

Structures de Conseil et d'Appui à la Gouvernance

Dénomination	Durée
○ Commission Nationale, Citoyenne-Multisectorielle de Dialogue Social (CNCMDS)	5 ans
○ Commission Présidentielle de Réforme du Système Educatif, de l'Enseignement universitaire, Supérieur et Professionnel	3 mois
○ Commission Présidentielle sur l'Intégration Socioéconomique et Politiques des Populations Haïtiennes à l'Étranger.	3 mois
○ Commission Présidentielle de Réforme du Système de Santé Publique et Privée	3 mois
○ Conseil Supérieur de la Déontologie Professionnelle et d'Inspectorat Médical	Permanente
○ Office de Management Public et de l'Ingénierie de l'État (OMPIE), en remplacement de « Office de Management et de Gestion des Ressources (OMRH) »	Permanente
○ Office d'Application des Garanties et des Législations Relatives aux Droits Humains (OAGLRDH)	Permanente
○ Centre de Recherche, d'Étude Géostratégique, de Formation et des Relations Internationales (CRESGFRI)	Permanente
○ Centre de Recherche, d'Étude Géoéconomique, Géo-Financière et de la Croissance Économique (CREGEGFCE)	Permanente
○ Banques de Crédit et d'Investissement Agricole Solidaire	Permanente
○ Conseil Suprême de l'État-Nation	Permanente
○ Conseil Supérieur de l'Audit Interne des Institutions Publiques	Permanente
○ Fonds de Solidarité Sociale(FSS) en remplacement de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS)	Permanente

Matrice du Système de « Management Public Stratégique Planifié par Objectifs/Résultats

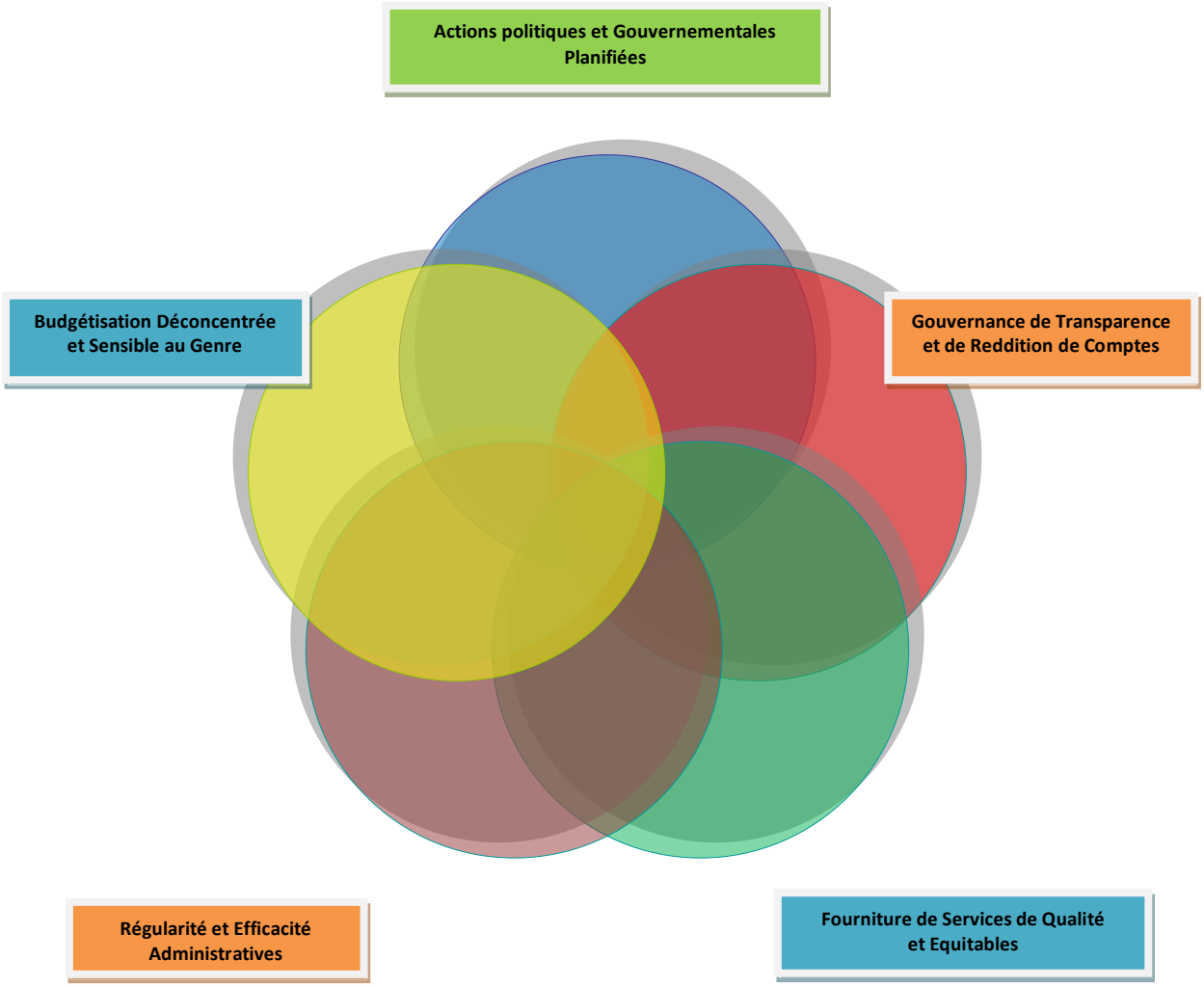

Matrice de la situation d'Haïti au terme du quinquennat

Candidat à la présidence
Moise Jean Charles

Direction collégiale de campagne

M. Dumarsais Siméus
Mme Raymonde Estimé
Agr. Leger Pierre
Ing. Mathias Pierre
Agr. Dismie Cesar
Ancien Ministre Guy Paul
Mme Marie Lourde Rosemberge
Ing. Fritz Belizaire
M. Biron Odigé
Me Fanfan Evel
Me Claudy Gassant
Sénateur Ricard Pierre
Dr Perpignan Frantz
M. Jean Cilus Aristil
M. Denor Atus
Recteur Fénol Mételus
Doyen Jean Odile Etienne
M. Jacques Adler Jean Pierre
Prof. Joseph Daniel
M. Tardieu Gérard Marie
M. Fradin Jeudy
M. Timothée Rony
Mme Marie Rebecca Guillaume (Barbara)
Mme Alice Blanchet
Dr Dumorné Pirre Harry (Dr Filac)
Mme Valéria Jean-Baptiste
M. Jean Jacques Wilson Vye papa
Mme Dominique Carline Simon
Mr Guerrier Antenor
Mag. Yvon Gérôme
Dp Enel Appolon
Ing. Bélizaire Dwinel
Agr. Jean Italien Dessources
Pasteur René Joseph
Thélémaque Pierre (Ouvrier)
M. Jean Marcelin (Syndicaliste)
M. Jean Venel Valcourt (Jesifra)
Dr Romain Eugénia
Prof. Wesner Emmanuel
Jean Gardy Theodore
Me Bordes Yves
Agr. Joël Ducasse
Mme Modeline Joseph
Jean Bonal Golinsky (Fatal)
Dr Gracien Jean
M. Costumé Joël
M. Stanley Joseph
M. Jean François Tardieu
M. Jean Claude Lubin

« Attention, nègres et mulâtres, nous avons tous combattu les blancs ; les biens que nous avons conquis en répandant de notre sang appartiennent à tous et je veux qu'ils soient distribués en toute équité. »- ***Jean Jacques Dessalines***

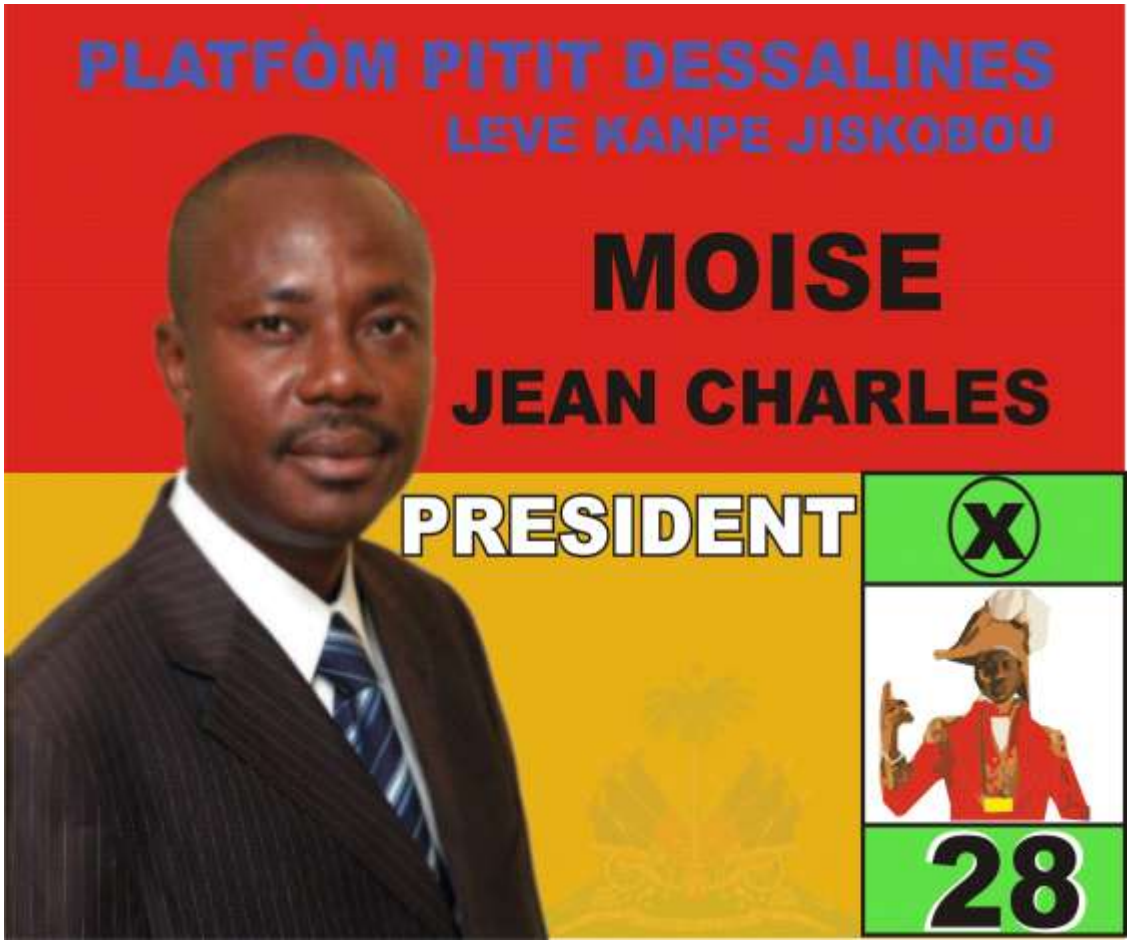

« Nous voulons un monde de paix, de justice, et de dignité dans lequel tout le monde sans exception peut jouir du droit au bien-être et à la vie.»
Sénateur Moise Jean Charles